

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2868

17 octobre 2015

SOMMAIRE

Blomma S.à.r.l.	137618	Cozze e Vongole S.à r.l.	137659
C2B Groupe S.A.	137662	Cristim S.A.	137661
CCZ Investment Partners (Lux) S.à r.l.	137645	CSC Computer Sciences International S.à.r.l.	137661
CEPF II Regatta Holdings S.à r.l.	137652	Cytology Holding S.A. SPF	137661
CEREP III Germany B S.à r.l.	137648	Den Heischer S.à r.l.	137662
CEREP Ivry Seine S.à r.l.	137647	Descorbis S.A.	137663
CEREP Montrouge S.à r.l.	137648	Digital Services Holding XXII S.à r.l.	137662
Choco Club S.A.	137651	Digital Services XXXV S.à r.l.	137663
CIEP Romania Finance S.à r.l.	137651	Diversified Financials Europe S.A.	137664
Ciep Romania S.C.A.	137651	Divisadero Investors S.à r.l.	137652
Citation Holdings S.A.	137651	DLD S.à r.l.	137663
Clauvalisa s.à r.l.	137656	Dolphin Properties S.à r.l.	137662
Clover Hill S.à r.l.	137656	EF Trust S.A.	137663
CMIYC S.à r.l.	137656	E.J.F. Investissement S.A.	137664
Cofilux Conseil Property S.A.	137657	Eleni S.A.	137664
Coiflux S.à r.l.	137657	Erised S.A.	137664
Colorfront S.A.	137657	Eyquem Fund	137664
Compagnie Financière et Boursière Luxem- bourgeoise S.A.	137658	Image-In-Nation S.A.	137660
Compagnie Internationale de Participation et d'Investissement	137657	Ivy Investments S.A.	137647
Compagnie Maritime Luxembourgeoise S.A., en abrégé C.M.L.	137658	RedOak Project A S.A.	137648
CORPUS SIREO International S.à r.l.	137656	Wild River Bridge S.à r.l.	137618

**Wild River Bridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Blomma S.à.r.l.).**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 195.304.

In the year two thousand and fifteen, on the third day of August.

Before us, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed,

THERE APPEARED:

(1) Wild River Co-Invest S.C.Sp., a société en commandite spéciale incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 20, rue de la Poste, L - 2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 180422,

- here represented by Ms Maria Grosbusch, maître en droit, professionally residing in Luxembourg by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 24 July 2015;

(2) Maxburg Beteiligungen GmbH & Co. KG, a Kommanditgesellschaft incorporated under the laws of the Federal Republic of Germany, having its registered office at Nördliche Münchener Straße 9c, 82031 Grünwald, Germany and registered with the commercial register of the local court of Munich under number HRA 101039,

- here represented by Ms Maria Grosbusch, previously named, by virtue of a proxy, given in Grünwald on 24 July 2015;

(3) DPE Deutschland II A GmbH & Co. KG, a Kommanditgesellschaft incorporated under the laws of the Federal Republic of Germany with its registered office at Ludwigstrasse 7, 80539 Munich, Germany and registered with the commercial register at the local court of Munich under HRA 98205,

- here represented by Ms Maria Grosbusch, previously named, by virtue of a proxy, given in Munich on 23 July 2015;

(4) Zebra Management I GmbH & Co. KG, a Kommanditgesellschaft incorporated under the laws of the Federal Republic of Germany with its registered office at c/o Latham & Watkins, Maximilianstrasse 11, 80539 Munich, Germany, and registered with the commercial register at the local court of Munich under HRA 101805,

here represented by Ms Maria Grosbusch, previously named, by virtue of a proxy, given in Raubling on 27 July 2015; and

(5) DPE Deutschland II B GmbH & Co. KG, a Kommanditgesellschaft incorporated under the laws of the Federal Republic of Germany with its registered office at Ludwigstrasse 7, 80539 Munich, Germany and registered with the commercial register at the local court of Munich under HRA 98197,

here represented by Ms Maria Grosbusch, previously named, by virtue of a proxy, given in Munich on 23 July 2015.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders and represent the entire share capital of Blomma S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B195.304, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 4 March 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1108, on 28 April 2015. The articles of association of the Company have not been amended since.

The appearing parties, representing the entire share capital declare having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Change of the name of the Company to "Wild River Bridge S.à r.l."
2. Modification of the financial year of the Company so that it shall start on 1 April and end on 31 March of the following year, and modification of the current financial year.
3. Redemption and cancellation of all one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares of the Company, and allocation of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to the share premium of the Company.
4. Capital increase of the share capital of the Company by an amount of ten million four hundred thirty-eight thousand nine hundred ninety-eight euro (EUR 10,438,998) so as to increase the share capital up to ten million four hundred thirty-eight thousand nine hundred ninety-eight euro (EUR 10,438,998) through the issuance of two hundred sixty-four thousand three hundred sixty (264,360) class A1 shares, two hundred sixty-four thousand three hundred sixty-three (264,363) class A2 shares, two hundred sixty-four thousand three hundred sixty-five (264,365) class A3 shares, two hundred sixty-four thousand three hundred sixty-five (264,365) class A4 shares, two hundred sixty-four thousand three hundred sixty-five (264,365) class A5 shares, two hundred sixty-four thousand three hundred sixty-five (264,365) class A6 shares, two hundred sixty-four thousand three hundred sixty-five (264,365) class A7 shares, four million seven hundred ninety-two thousand

four hundred fifty (4,792,450) class B shares, one million eight hundred ninety-eight thousand (1,898,000) class C1 shares and one million eight hundred ninety-eight thousand (1,898,000) class C2 shares, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5. Amendment of article 19 of the articles of association of the Company and change of the signature power for the Company.

6. Full restatement of the articles of association of the Company.

7. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to change the name of the Company from Blomma S.à r.l. to “Wild River Bridge S.à r.l.”.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend the end of the financial year so that it shall start on 1 April and end on the 31 March of the following year.

The current first financial year having started on 4 March 2015 shall end on 31 March 2016.

Third resolution

The shareholders resolve to redeem and cancel all one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares of the Company with a par value of one cent (EUR 0.01), and to allocate the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to the share premium account of the Company.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolves to change the nominal value per share to one euro (EUR 1) and increase the share capital of the Company by an amount of ten million four hundred thirty-eight thousand nine hundred ninety-eight euro (EUR 10,438,998) so as to increase it to ten million four hundred thirty-eight thousand nine hundred ninety-eight euro (EUR 10,438,998) through the issuance of two hundred sixty-four thousand three hundred sixty (264,360) class A1 shares, two hundred sixty-four thousand three hundred sixty-three (264,363) class A2 shares, two hundred sixty-four thousand three hundred sixty-five (264,365) class A3 shares, two hundred sixty-four thousand three hundred sixty-five (264,365) class A4 shares, two hundred sixty-four thousand three hundred sixty-five (264,365) class A5 shares, two hundred sixty-four thousand three hundred sixty-five (264,365) class A6 shares, two hundred sixty-four thousand three hundred sixty-five (264,365) class A7 shares, four million seven hundred ninety-two thousand four hundred fifty (4,792,450) class B shares, one million eight hundred ninety-eight thousand (1,898,000) class C1 shares and one million eight hundred ninety-eight thousand (1,898,000) class C2 shares, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

The newly issues shares have been subscribed as follows:

(i) Wild River Co-Invest SCSp has subscribed to one hundred four thousand nine hundred thirty (104,930) class A1 shares for a price one million forty-nine thousand three hundred euro (EUR 1,049,300), one hundred four thousand nine hundred thirty-one (104,931) class A2 shares for a price one million forty-nine thousand three hundred ten euro (EUR 1,049,310), one hundred four thousand nine hundred thirty-one (104,931) class A3 shares for a price one million forty-nine thousand three hundred ten euro (EUR 1,049,310), one hundred four thousand nine hundred thirty-one (104,931) class A4 shares for a price one million forty-nine thousand three hundred ten euro (EUR 1,049,310), one hundred four thousand nine hundred thirty-one (104,931) class A5 shares for a price one million forty-nine thousand three hundred ten euro (EUR 1,049,310), one hundred four thousand nine hundred thirty-one (104,931) class A6 shares for a price one million forty-nine thousand three hundred ten euro (EUR 1,049,310), one hundred four thousand nine hundred thirty-one (104,931) class A7 shares for a price one million forty-nine thousand three hundred ten euro (EUR 1,049,310), two million two hundred thirty-seven thousand eight hundred ninety-four (2,237,894) class B shares for a price twenty-two million three hundred seventy-eight thousand nine hundred forty euro (EUR 22,378,940), eight hundred eighty-six thousand two hundred ninety-five (886,295) class C1 shares for a price eight million eight hundred sixty-two thousand nine hundred fifty euro (EUR 8,862,950) and eight hundred eighty-six thousand two hundred ninety-five (886,295) class C2 shares for a price eight million eight hundred sixty-two thousand nine hundred fifty euro (EUR 8,862,950), having a nominal value of one euro (EUR 1) each, for an aggregate price of forty-seven million four hundred fifty thousand euro (EUR 47,450,000).

(ii) Maxburg Beteiligungen GmbH & Co. KG has subscribed to twenty thousand nine hundred eighty-six (20,986) class A1 shares for a price of two hundred nine thousand eight hundred sixty euro (EUR 209,860), twenty thousand nine hundred eighty-six (20,986) class A2 shares for a price of two hundred nine thousand eight hundred sixty euro (EUR 209,860), twenty thousand nine hundred eighty-six (20,986) class A3 shares for a price of two hundred nine thousand eight hundred sixty euro (EUR 209,860), twenty thousand nine hundred eighty-six (20,986) class A4 shares for a price of two hundred nine thousand eight hundred sixty euro (EUR 209,860), twenty thousand nine hundred eighty-six (20,986) class A5 shares for a price of two hundred nine thousand eight hundred sixty euro (EUR 209,860), twenty thousand nine hundred eighty-six (20,986) class A6 shares for a price of two hundred nine thousand eight hundred sixty euro (EUR 209,860), twenty

thousand nine hundred eighty-six (20,986) class A7 shares for a price of two hundred nine thousand eight hundred sixty euro (EUR 209,860), four hundred forty-seven thousand five hundred seventy-nine (447,579) class B shares for a price of four million four hundred seventy-five thousand seven hundred ninety euro (EUR 4,475,790), one hundred seventy-seven thousand two hundred fifty-nine (177,259) class C1 shares for a price of one million seven hundred seventy-two thousand five hundred ninety euro (EUR 1,772,590) and one hundred seventy-seven thousand two hundred fifty-nine (177,259) class C2 shares for a price of one million seven hundred seventy-two thousand five hundred ninety euro (EUR 1,772,590), having a nominal value of one euro (EUR 1) each, for a price of nine million four hundred eighty-nine thousand nine hundred ninety euro (EUR 9,489,990).

(iii) DPE Deutschland II A GmbH & Co. KG has subscribed to sixty-nine thousand eight hundred nineteen (69,819) class A1 shares for a price of six hundred ninety-eight thousand one hundred ninety euro (EUR 698,190), sixty-nine thousand eight hundred twenty (69,820) class A2 shares for a price of six hundred ninety-eight thousand two hundred euro (EUR 698,200), sixty-nine thousand eight hundred twenty-one (69,821) class A3 shares for a price of six hundred ninety-eight thousand two hundred ten euro (EUR 698,210), sixty-nine thousand eight hundred twenty-one (69,821) class A4 shares for a price of six hundred ninety-eight thousand two hundred ten euro (EUR 698,210), sixty-nine thousand eight hundred twenty-one (69,821) class A5 shares for a price of six hundred ninety-eight thousand two hundred ten euro (EUR 698,210), sixty-nine thousand eight hundred twenty-one (69,821) class A6 shares for a price of six hundred ninety-eight thousand two hundred ten euro (EUR 698,210), sixty-nine thousand eight hundred twenty-two (69,822) class A7 shares for a price of six hundred ninety-eight thousand two hundred twenty euro (EUR 698,220), one million three hundred eighty-four thousand five hundred eighty-five (1,384,585) class B shares for a price of thirteen million eight hundred forty-five thousand eight hundred fifty euro (EUR 13,845,850), five hundred forty-eight thousand three hundred fifty (548,350) class C1 shares for a price of five million four hundred eighty-three thousand five hundred euro (EUR 5,483,500) and five hundred forty-eight thousand three hundred fifty (548,350) class C2 shares for a price of five million four hundred eighty-three thousand five hundred euro (EUR 5,483,500), having a nominal value of one euro (EUR 1) each, for a price of twenty-nine million seven hundred thousand three hundred (EUR 29,700,300).

(iv) Zebra Management I GmbH & Co has subscribed to thirty-two thousand one hundred ninety-seven (32,197) class A1 shares for a price of three hundred twenty-one thousand nine hundred seventy euro (EUR 321,970), thirty-two thousand one hundred ninety-eight (32,198) class A2 shares for a price of three hundred twenty-one thousand nine hundred eighty euro (EUR 321,980), thirty-two thousand one hundred ninety-eight (32,198) class A3 shares for a price of three hundred twenty-one thousand nine hundred eighty euro (EUR 321,980), thirty-two thousand one hundred ninety-eight (32,198) class A4 shares for a price of three hundred twenty-one thousand nine hundred eighty euro (EUR 321,980), thirty-two thousand one hundred ninety-nine (32,199) class A5 shares for a price of three hundred twenty-one thousand nine hundred ninety euro (EUR 321,990), thirty-two thousand one hundred ninety-nine (32,199) class A6 shares for a price of three hundred twenty-one thousand nine hundred ninety euro (EUR 321,990) and thirty-two thousand two hundred (32,200) class A7 shares for a price of three hundred twenty-two thousand euro (EUR 322,000), having a nominal value of one euro (EUR 1) each, for a price of two million two hundred fifty-three thousand eight hundred ninety euro (EUR 2,253,890).

(v) DPE Deutschland II B GmbH & Co. KG has subscribed to thirty-six thousand four hundred twenty-eight (36,428) class A1 shares for a price of three hundred sixty-four thousand two hundred eighty euro (EUR 364,280), thirty-six thousand four hundred twenty-eight (36,428) class A2 shares for a price of three hundred sixty-four thousand two hundred eighty euro (EUR 364,280), thirty-six thousand four hundred twenty-nine (36,429) class A3 shares for a price of three hundred sixty-four thousand two hundred ninety euro (EUR 364,290), thirty-six thousand four hundred twenty-nine (36,429) class A4 shares for a price of three hundred sixty-four thousand two hundred ninety euro (EUR 364,290), thirty-six thousand four hundred twenty-eight (36,428) class A5 shares for a price of three hundred sixty-four thousand two hundred eighty euro (EUR 364,280), thirty-six thousand four hundred twenty-eight (36,428) class A6 shares for a price of three hundred sixty-four thousand two hundred eighty euro (EUR 364,280), thirty-six thousand four hundred twenty-six (36,426) class A7 shares for a price of three hundred sixty-four thousand two hundred sixty euro (EUR 364,260), seven hundred twenty-two thousand three hundred ninety-two (722,392) class B shares for a price of seven million two hundred twenty-three thousand nine hundred twenty euro (EUR 7,223,920), two hundred eighty-six thousand ninety-six (286,096) class C1 shares for a price of two million eight hundred sixty thousand nine hundred sixty euro (EUR 2,860,960) and two hundred eighty-six thousand ninety-six (286,096) class C2 shares for a price of two million eight hundred sixty thousand nine hundred sixty euro (EUR 2,860,960), having a nominal value of one euro (EUR 1) each, for a price of fifteen million four hundred ninety-five thousand eight hundred euro (EUR 15,495,800).

The subscription price has been fully paid up through the contribution in kind of ten million four hundred thirty-eight thousand nine hundred ninety-eight (10,438,998) shares of Wild River Corporation S.à r.l, a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174.004, for a total aggregate amount of one hundred four million three hundred eighty-nine thousand nine hundred eighty euro (EUR 104,389,980), as follows:

- one hundred four thousand nine hundred thirty (104,930) class A1 shares, one hundred four thousand nine hundred thirty-one (104,931) class A2 shares, one hundred four thousand nine hundred thirty-one (104,931) class A3 shares, one hundred four thousand nine hundred thirty-one (104,931) class A4 shares, one hundred four thousand nine hundred thirty-one (104,931) class A5 shares, one hundred four thousand nine hundred thirty-one (104,931) class A6 shares, one hundred

four thousand nine hundred thirty-one (104,931) class A7 shares, two million two hundred thirty-seven thousand eight hundred ninety-four (2,237,894) class B shares, eight hundred eighty-six thousand two hundred ninety-five (886,295) class C1 shares and eight hundred eighty-six thousand two hundred ninety-five (886,295) class C2 shares, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, have been contributed by Wild River Co-Invest SCSp, for an aggregate amount of forty-seven million four hundred fifty thousand euro (EUR 47,450,000);

- twenty thousand nine hundred eighty-six (20,986) class A1 shares, twenty thousand nine hundred eighty-six (20,986) class A2 shares, twenty thousand nine hundred eighty-six (20,986) class A3 shares twenty thousand nine hundred eighty-six (20,986) class A4 shares, twenty thousand nine hundred eighty-six (20,986) class A5 shares, twenty thousand nine hundred eighty-six (20,986) class A6 shares twenty thousand nine hundred eighty-six (20,986) class A7 shares, four hundred forty-seven thousand five hundred seventy-nine (447,579) class B shares, one hundred seventy-seven thousand two hundred fifty-nine (177,259) class C1 shares and one hundred seventy-seven thousand two hundred fifty-nine (177,259) class C2 shares, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, have been contributed Maxburg Beteiligungen GmbH & Co. KG, for an aggregate amount of nine million four hundred eighty-nine thousand nine hundred ninety euro (EUR 9,489,990);

- sixty-nine thousand eight hundred nineteen (69,819) class A1 shares, sixty-nine thousand eight hundred twenty (69,820) class A2 shares, sixty-nine thousand eight hundred twenty-one (69,821) class A3 shares, sixty-nine thousand eight hundred twenty-one (61,821) class A4 shares, sixty-nine thousand eight hundred twenty-one (69,821) A5 shares, sixty-nine thousand eight hundred twenty-one (69,821) A6 shares, sixty-nine thousand eight hundred twenty-two (69,822) A7 shares, one million three hundred eighty-four thousand five hundred eighty-five (1,384,585) Class B shares, five hundred forty-eight thousand three hundred fifty (548,350) Class C1 shares and five hundred forty-eight thousand three hundred fifty (548,350) class C2 shares, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, DPE Deutschland II A GmbH & Co. KG, for an aggregate amount of twenty-nine million seven hundred thousand three hundred euro (EUR 29,700,300);

- Thirty-two thousand one hundred ninety-seven (32,197) class A1 shares, thirty-two thousand one hundred ninety-eight (32,198) class A2 shares, thirty two thousand one hundred ninety-eight (32,198) class A3 shares thirty-two thousand one hundred ninety-eight (32,198) class A4 shares, thirty-two thousand one hundred ninety-nine (32,199) class A5 shares, thirty-two thousand one hundred ninety-nine (32,199) class A6 shares and thirty-two thousand two hundred (32,200) class A7 shares, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, have been contributed by Zebra Management I GmbH & Co. KG, for an aggregate amount of two million two hundred fifty-three thousand eight hundred ninety euro (EUR 2,253,890);

- thirty-six thousand four hundred twenty-eight (36,428) class A1 shares, thirty-six thousand four hundred twenty-eight (36,428) class A2 shares, thirty-six thousand four hundred twenty-nine (36,429) class A3 shares, thirty-six thousand four hundred twenty-nine (36,429) class A4 shares, thirty-six thousand four hundred twenty-eight (36,428) class A5 shares, thirty-six thousand four hundred twenty-eight (36,428) class A6 shares, thirty-six thousand four hundred twenty-six (36,426) class A7 shares, seven hundred twenty-two thousand three hundred ninety-two (722,392) class B shares, two hundred eighty-six thousand ninety-six (286,096) class C1 shares and two hundred eighty-six thousand ninety-six (286,096) class C2 shares, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, have been contributed by DPE Deutschland II B GmbH & Co. KG, for an aggregate amount of fifteen million four hundred ninety-five thousand eight hundred euro (EUR 15,495,800).

The total contribution in the amount of one hundred four million three hundred eighty-nine thousand nine hundred eighty euro (EUR 104,389,980) consists of ten million four hundred thirty-eight thousand nine hundred ninety-eight euro (EUR 10,438,998) for the share capital and ninety-three million nine hundred fifty thousand nine hundred eighty-two euro (EUR 93,950,982) for the share premium.

Proof of the existence and the value of the above-mentioned contribution has been produced to the undersigned notary.

Fifth resolution

The general meeting of shareholders decides to amend the signature power for the Company so that the Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

Sixth resolution

The general meeting of shareholders resolve to fully amend and restate the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

Consolidated articles of association - Wild River Bridge S.à r.l. (formerly Blomma S.à r.l.)

Chapter I. Corporation, Duration, Registered office, Object

Art. 1. Definitions. The following definitions shall apply herein:

Affiliate shall mean any entity that directly or indirectly Controls, is Controlled by or is under common Control with any other entity;

Articles shall mean the articles of association of the Company;

Asset Sale shall mean a sale of all or a substantial portion of the assets by the Company or any of the Group Companies;

Available Amount shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits), increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share or assimilated premium and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses), (ii) any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association, each time as set out in the relevant interim accounts and (iii) any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR + LD)$. Whereby: AA= Available Amount; NP= net profits (including carried forward profits); P= any freely distributable reserves (other than share or assimilated premium); CR = the amount of the share premium reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled; L= losses (including carried forward losses); LR = any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association; LD = any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP and SP = share premium related to the relevant class of shares. The Company shall always use the CR, the P and the NP in the following order to make any payment to the shareholders: firstly, SP shall be used (increased by the nominal amount of the shares redeemed), secondly, as soon as all of the SP has been repaid, P shall be used, and thirdly, once all SP and P have been repaid, NP shall be used.

Available Amount for the Distribution shall have the meaning as set forth in article 29.1 (iv.).

Business Day shall mean any day (other than a Saturday and Sunday) during which the banks are generally open for business in Frankfurt/Main, Brussels and the city of Luxembourg;

Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount (as defined below) by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

Class A Shares shall mean all Class A1 Shares, Class A 2 Shares, Class A3 Shares, Class A4 Shares, Class A5 Shares, Class A6 Shares and Class A7 Shares which are ordinary shares, in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each;

Class A Subscription Price means for each Class A Share, the nominal value and the share premium paid thereon;

Class B Shares shall mean Class B preferred shares, in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each;

Class B Subscription Price means for each Class B Share, the nominal value and the share premium paid thereon;

Class C Preferred Dividend shall have the meaning set forth in Article 29.1 (Allocation of results);

Class C Shares shall mean all Class C1 Shares and C2 Shares, which are preferred shares, in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each;

Class C Shareholders means the holders of Class C Shares;

Class C Distribution Entitlement means for the Class C1 Shares and C2 Shares combined, the nominal value and the share premium paid thereon (calculated as from 12 December 2014 for the initial contribution, i.e. as if such contribution had been made on such date), and any future contribution to the equity (calculated as from the date such contribution is made), for which the contributor has expressly declared that it shall form part of the Class C Distribution Entitlement, plus 7% per annum (on the basis of a 360-day year) on such aggregate amount as may be reduced from time to time by repayments or distributions to the Class C Shareholders less any Class C Preferred Dividend allocated to the Class C Preferred Shares;

Co-Investors shall mean Maxburg Beteiligungen GmbH & Co KG, Zebra Management I GmbH & Co. KG and Wild River Co-Invest SCSp, and any Further Co-Investors, as long as they hold Shares;

Company shall mean Wild River Bridge S.à r.l.;

Connected Companies shall have the meaning set forth in Article 3 (Object);

Control shall mean (directly or indirectly (including through contractual arrangements or powers of attorney)) holding or directing more than fifty per cent (50 %) of the voting rights in an entity or (ii) the power to direct or cause the direction of the management and policies of such entity;

DPE shall mean DPE Deutschland II A GmbH & Co. KG a Kommanditgesellschaft with a Gesellschaft mit beschränkter Haftung as partner with unlimited liability incorporated under the laws of the Federal Republic of Germany, with registered office at 7, Ludwigstrasse, D-80539 Munich, Germany, registered with the commercial register of the local court of Munich under HRA 98205 and DPE Deutschland II B GmbH & Co. KG, a Kommanditgesellschaft with a Gesellschaft mit beschränkter Haftung as partner with unlimited liability incorporated under the laws of the Federal Republic of Germany, with registered office at 7, Ludwigstrasse, D-80539 Munich, Germany, registered with the commercial register of the local court of Munich under HRA 98197;

Drag-Along Right shall have the meaning set forth in Article 13.2 (Drag-along);

Exit shall mean a Sale, Asset Sale or a Public Sale;

Further Co-Investment shall have the same meaning set forth in Article 13 (Drag-Along and Tag-Along Rights);

Further Co-Investors shall have the same meaning set forth in Article 13 (Drag-Along and Tag-Along Rights);

Group shall mean the Company and all entities under the Control of the Company from time to time;

Group Companies shall mean any of the entities under direct or indirect Control of the Company;

Law shall mean the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended;

Observer shall have the meaning set forth in Article 16 (Observers);

Preferred Dividend shall have the meaning set forth in Article 29.1 (Allocation of results);

Proceeds shall mean any amounts paid by any member of the Group to the Shareholders or their Affiliates (other than a member of the Group) after an Exit or otherwise, in cash or in kind and with the exception of management or transaction fees and other arms' length transactions with the Shareholders or their Affiliates but irrespective of whether such amounts are paid as dividends, repayments of capital or loans, interest or otherwise and irrespective of whether they are paid with respect to shares or other securities or instruments (including shareholder loans, if any);

Public Sale shall mean the admission of all or any securities issued by any member of the Group or the Company to trading on any investment exchange (either regulated or unregulated);

Reserved Matters shall have the meaning set forth in Article 25.5;

Sale shall have the meaning set forth in Article 13.2 (Drag-along);

Share shall mean any Class A1 Shares, Class A2 Shares, Class A3 Shares, Class A4 Shares, Class A5 Shares, Class A6 Shares, Class A7 Shares, Class B Shares, Class C1 Shares and Class C2 Shares issued by the Company from time to time;

Shareholder shall mean any holder of Shares issued by the Company from time to time;

Shareholders' Agreement shall mean any shareholders' agreement entered into by the Shareholders from time to time with respect to the Company;

Tag-Along Right shall have the meaning set forth in Article 13.1 (Tag-along);

Total Cancellation Amount shall mean an amount determined by the board of managers on the basis of the relevant interim accounts of the Company as of a date not earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares. The Total Cancellation Amount for each Class A1 Shares, Class A2 Shares, Class A3 Shares, Class A4 Shares, Class A5 Shares, Class A6 Shares, Class A7 Shares, Class B Shares, Class C1 Shares and Class C2 Shares shall be the Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled) of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the board of managers provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled). The board of managers can choose to include or exclude in its determination of the Total Cancellation Amount, the freely distributable share or assimilated premium either in part or in totality.

Art. 2. Corporation. There exists between the subscriber(s) and all those who may become owners of the Shares below, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the Law, as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Name. The Company has the name "Wild River Bridge S.à r.l."

Art. 6. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg City by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 7. Issued capital. The capital is set at ten million four hundred thirty-eight thousand nine hundred ninety-eight euro (EUR 10,438,998) represented by two hundred sixty-four thousand three hundred sixty (264,360) Class A1 shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the “Class A1 Shares”), two hundred sixty-four thousand three hundred sixty-three (264,363) Class A2 Shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the “Class A2 Shares”), two hundred sixty-four thousand three hundred sixty-five (264,365) Class A3 Shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the “Class A3 Shares”), two hundred sixty-four thousand three hundred sixty-five (264,365) Class A4 Shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the “Class A4 Shares”), two hundred sixty-four thousand three hundred sixty-five (264,365) Class A5 Shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the “Class A5 Shares”), two hundred sixty-four thousand three hundred sixty-five (264,365) Class A6 Shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the “Class A6 Shares”), two hundred sixty-four thousand three hundred sixty-five (264,365) Class A7 Shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the “Class A7 Shares”), four million seven hundred ninety-two thousand four hundred fifty (4,792,450) Class B Shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the “Class B Shares”), one million eight hundred ninety-eight thousand (1,898,000) Class C1 Shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the “Class C1 Shares”) and one million eight hundred ninety-eight thousand (1,898,000) Class C2 shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the “Class C2 Shares”).

The Shareholders may decide to create reserves and/or share premium accounts which shall be connected to classes of Shares as set out above. These will constitute distributable reserves of the Company in accordance with article 29.2 of the present Articles of association, provided that the share premium accounts may only be (i) distributed to, and (ii) taken into account to determine entitlement to the profits and the liquidation surplus of the holders of the class of Shares to which they relate (it being understood for this clause that one share premium account can be created for the Class A1 Shares, Class A2 Shares, Class A3 Shares, Class A4 Shares, Class A5 Shares, Class A6 Shares, Class A7 Shares, collectively, and one share premium account can be created for the Class C1 Shares and the Class C2 Shares collectively).

Art. 8. Increase and reduction of capital. The capital may be changed at any time by a by decision of the Shareholders’ meeting, in accordance with Article 19 (Powers of the Shareholders) of these Articles.

Shares of a specific class shall not be convertible into another class of shares.

Art. 9. Subscription rights. In case the Company issues any Shares to any of the Shareholders or any third party, the other Shareholders shall have a pro rata subscription right which is to be executed within ten (10) Business Days after written notification of the relevant Shareholder by the Company unless a longer period is required by mandatory statutory law or a shorter period of five (5) Business Days or less is required in case of rescue situation (e.g. breach of covenants under the then existing finance agreements of the Group, threatening insolvency or a liquidity crisis) (the “Rescue Situation”), in which case the nature and circumstances of such emergency shall be set out in the notice.

Subject to the following paragraph, if and to the extent that any of the Co-Investors decides not to exercise its subscription rights for the issuance of new Shares, DPE shall be free to proceed with the issuance of new Shares as presented to such Co-Investor(s) in its sole discretion, provided, however, that the valuation principle outlined in any Shareholders’ Agreement has been respected. If DPE does not proceed with the issuance of new Shares within thirty (30) Business Days following the notification by the Company or if DPE changes the terms for the issuance of new Shares, DPE shall not issue any new Shares and the subscription right of the Co-Investors shall apply again.

In case of an issue of Shares in a Rescue Situation (a “Rescue Share Issue”), Shareholders who have not exercised their pro rata subscription right in such Rescue Share Issue (the “Non-Participating Shareholders”) shall have the right to request in writing from the other Shareholders within ten (10) days after their issuance, that a further issue of Shares is effected, permitting the Non-Participating Shareholders to subscribe, at the same subscription price as the Rescue Share Issue, for such number of Shares as are necessary to re-establish the proportion of their holdings of Shares immediately prior to the Rescue Share Issue in each of the classes of Shares issued in the Rescue Share Issue, such request to be accompanied by a legally binding commitment to subscribe in cash for the respective Shares to be issued to the requesting Non-Participating Shareholder accordingly (a “Catch-up Share Issue”, and such request a “Catch-up Share Issue Request”). Shareholders who timely and duly receive a Catch-up Share Issue Request shall use their rights as shareholders to effect such capital increase without undue delay. If and to the extent a Non-Participating Shareholder does not deliver a due and timely Catch-up Share Issue Request, all rights of such Non-Participating Shareholder under this Article 9 with respect to the Rescue Share Issue shall be forfeited.

Alternatively to effecting a Catch-up Share Issue, DPE shall have the right to offer to the Non-Participating Shareholders to acquire the relevant class of such number of new Shares which DPE assumed in the Rescue Share Issue as is necessary

to re-establish the proportion of such Non-Participating Shareholders' holdings of Shares of the relevant class immediately prior to the Rescue Share Issue (the "Offer") in writing ("Offer Notice").

The Non-Participating Shareholders shall be entitled to accept the Offer ("Call Option") within ten (10) Business Days after receipt of the Offer Notice ("Exercise Period") by notifying DPE thereof in writing. If and to the extent the respective Non-Participating Shareholder has not exercised its Call Option within the Exercise Period, the Call Option and the rights pursuant to the precedent paragraph shall be forfeited. If and to the extent the Call Option was exercised by a Non-Participating Shareholder within the Exercise Period, DPE and the respective Non-Participating Shareholder shall enter into a share purchase and transfer agreement according to which the Offer will be implemented. Such share purchase and transfer agreement shall contain no representations and warranties of the seller other than a representation with respect to the unencumbered ownership of and capacity to sell the Shares sold and shall provide for the transfer of the respective Shares to become effective upon the full purchase price being paid in cash, which shall become due at the signing of the sale and purchase agreement or at the legally possible earliest date thereafter and shall amount to the costs incurred by DPE related to the acquisition of such Shares, including the subscription price of the Shares.

Art. 10. Dilution. In case further subscriptions are made in the Company by any Shareholder or any third party in accordance with any Shareholders' Agreement (irrespective of the type of Shares issued in return) and a Shareholder does not or not fully participate in such subscription on a pro rata basis, such Shareholder shall, subject to the paragraphs 3 through 5 of Article 9, be diluted for all economic purposes of these Articles on a pro rata basis. The same dilution shall be applied to any voting rights in the Company.

Art. 11. Shares. The Class A1 Shares, Class A2 Shares, Class A3 Shares, Class A4 Shares, Class A5 Shares, Class A6 Shares, Class A7 Shares, the Class B Shares, the Class C1 Shares and the Class C2 Shares shall constitute separate classes of Shares in the Company, but shall rank *pari passu* in all respects save as specifically provided in these Articles, and in particular Articles 29 and 30.

Each Share entitles to one (1) vote. The Company may be composed of one single Shareholder (*associé*), owner of all the Shares, or several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders, unless authorized by the Law.

The Company will recognize only one (1) holder per Share. In case a Share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that Share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a Share held by several owners until one owner has been designated.

The Company may acquire its own Shares provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect. The acquisition and disposal by the Company of Shares held by it in its own capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole Shareholder or the general meeting of Shareholders.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of all the Shares in issue in such classes. In the case of repurchases and cancellation of Shares, such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical and numerical (if applicable) order (starting with the Class C2 Shares).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of Shares (in the order provided above), such class of Shares gives right to the holders thereof *pro rata* to their holding in such class to the Available Amount and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class held by them and cancelled.

Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the avoidance of doubt and notwithstanding anything to the contrary herein, any payment of a Cancellation Value Per Share shall, in any respect, always respect the principles set out in article 29.1 (in particular, any such payments to the Class C1 Shares and the Class C2 Shares shall not exceed the Class C Distribution Entitlement) and, as the case may be, be adjusted accordingly.

Art. 12. Transfer of Shares.

12.1 Transfer of Shares by Shareholders

Any transfer of Shares *inter vivos* shall be subject to the approval of a Shareholders' resolution representing at least seventy-five per cent (75 %) of the corporate capital.

DPE shall be permitted to transfer its Shares, provided, however, the Tag Along Right (as defined below) is fully respected, or such transfer occurs in accordance with any Shareholders' Agreement.

A Co-Investor may not transfer its Shares without the prior approval of DPE except for

- (i) transfers in connection with an Exit under a Tag-Along Right or a Drag-Along Right; and
- (ii) transfers to an Affiliate; and
- (iii) transfer in accordance with Article 12.2 (Transfer right of the Co-Investors).

12.2 Pledge

No Shareholder shall create or permit to exist any pledge, lien, fixed or floating charge or other encumbrance over any Shares without the prior written consent of Shareholders holding at least ninety-five per cent (95 %) of the outstanding voting rights in the Company.

Art. 13. Drag-Along and Tag-Along Rights. DPE shall be free to invite other parties to invest in the Company and to transfer any Shares to such investors (the “Further Co-Investor(s)”) in its sole discretion without triggering the Tag-Along Right or the Drag-Along Right unless such investment of a Further Co-Investor in the Company would result in DPE having no longer Control in the Company (“Further Co-Investment”, the Initial Co-Investment and the Further Co-Investment each a “Co-Investment”), provided, that Shares of Further Co-Investors shall rank *pari passu* with the Shares of the other Shareholders.

13.1 Tag-along

In case DPE intends to transfer Shares (for the avoidance of doubt except in cases of a Co-Investment, transfer to an Affiliate or in connection with a management participation), each Co-Investor may participate in this sale by transferring a pro rata proportion of its Shares to the same third party at the same price and upon the same terms unless the Drag-Along Right (as defined below) is exercised (the “Tag-Along Right”).

DPE shall procure that in case of a due exercise of the Tag Along Right either (i) the Co-Investors having duly exercised their Tag Along Right can sell pro rata to the same third party at the same price and upon the same terms or (ii) if the total number of Shares that can be sold to the third party is exhausted, the sale by DPE is reduced in order to allow Co-Investors having duly exercised their Tag Along Right to participate in such sale pro rata.

DPE shall notify the Co-Investors in writing of its intention to sell without undue delay, such notice to contain (i) information on the class of Shares to be transferred and their amount, (ii) the acquiring party and the purchase price, (iii) a summary of the key terms of the transaction, (iv) a binding offer of the acquiring party to acquire the pro rata portion of Shares held by the Co-Investors at the time of the transaction at the same price and upon the same terms. The Co-Investors shall be entitled to exercise the Tag-Along Right within ten (10) Business Days of the receipt of such notice. If the Tag-Along Right is not exercised, DPE shall be entitled to sell its Shares upon the terms notified to the Co-Investors. If the transfer is not so consummated within sixty (60) Business Days of the respective notification or not consummated in line with the notification to the Co-Investors, the Tag-Along Right shall apply again if DPE intends to effect a respective transfer.

13.2 Drag-along

In case DPE intends to transfer Shares in a way that does result in a change of Control (for the avoidance of doubt except in cases of a transfer to an Affiliate) (a “Sale”), DPE shall have the right to require any of the Co-Investors to participate in such sale with a pro rata proportion of their Shares to the same bona fide third party at the same price and upon the same terms by executing the required documents (the “Drag-Along Right”).

DPE shall be entitled to exercise the Drag-Along Right by sending a written notice to the respective Co-Investors within ten (10) Business Days of the conclusion of a binding agreement (even if it is still subject to the fulfillment or waiver of conditions precedent) with the acquiring party.

Each Co-Investor shall execute any document after the exercise of the Drag-Along Right that is reasonably required in order to effect the sale and transfer of the respective dragged Shares.

Art. 14. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole Shareholder, as the case may be, or any other Shareholder shall not cause the Company's dissolution.

Chapter III. Management

Art. 15. Managers. The Company is managed by a board of managers (“conseil de gérance”) which shall consist of up to 5 (five) members. The managers need not to be Shareholders.

DPE shall have the exclusive right to propose persons for appointment as managers from time to time. It shall also have the exclusive right to propose for removal of any such manager and to propose for appointment of another person in replacement of such manager.

The decision to appoint and remove the managers shall be taken by a resolution of Shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers shall elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are physically present. Each member of the board of managers shall have one vote. Subject to the provisions of Article 25 (Vote), any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. In case of ballot, the chairman of the Board has a casting vote. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other means of communication allowing for the transmission of a written text. These resolutions in writing shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held.

Such resolutions in writing are passed when signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 16. Observers. As long as such Co-Investor, or an Affiliate of such Co-Investor, holds an equity stake representing an initial investment of ten million euro (EUR 10,000,000) or more in the Group, each Co-Investor (or their respective Affiliate, as the case may be) shall be entitled to nominate, appoint and remove one observer who shall be entitled to attend meetings of the board of managers of the Company in which the board of managers discusses operational and performance related matters as well as the strategy of the Group but shall not have any voting rights (the "Observer"). The Observer shall not be entitled to any remuneration, but shall be reimbursed for reasonable travel expenses incurred in this connection.

The Observer shall be entitled to:

- receive five (5) days prior notice of meetings of the board of managers
- attend all above mentioned meetings of the board of managers (in person, or via telephone or video link);
- receive the board material that may be circulated to the managers;

in accordance with the provisions of these Articles, but shall not count towards the quorum required for a meeting of the board of managers and shall not be entitled to vote on any matter considered by the board of managers either at a meeting of the board of managers or by way of a written resolution of the managers.

Art. 17. Conflicts of interest. If any of the managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager shall disclose such personal interest to the other manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case the Company has only one manager, transactions between the Company and the sole manager, who has such an opposing interest, must be recorded in writing and the records be disclosed to the Shareholders.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, Shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 18. Managers' liability - indemnification. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Chapter IV. Shareholders

Art. 19. Powers of the shareholders. The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of Shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

The general meeting of Shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and the Articles. Any regularly constituted general meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

If the Company is composed of several Shareholders, but no more than twenty-five (25) Shareholders, resolutions of the Shareholders may be passed in writing, instead of holding a general meeting of Shareholders. Written resolutions may

be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Shareholders.

Should such written resolutions be sent by the manager(s) to the Shareholders for adoption, they must be dispatched by courier services and the Shareholders shall cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text within a time period of ten (10) clear Business Days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, except in the case of an emergency where it may be decreased to five (5) clear Business Days, in which case the nature and circumstances of such emergency shall be set out in the written resolutions. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of Shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

If the Company has only one Shareholder, such Shareholder shall exercise the powers of the general meeting of Shareholders.

Art. 20. Annual general meeting. The annual general meeting of Shareholders of the Company will be held within six (6) months from the end of the financial year.

Art. 21. Place of general meetings. General meetings of Shareholders will be held in the municipality of the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, or may be held abroad if, in the judgment of the manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 22. Notice of general meetings. The general meeting of Shareholders may at any time be convened by the manager (s), or by the statutory auditor(s), if any, or by Shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50 %) of the issued capital of the Company.

The convening notice for any general meeting of Shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each Shareholder by courier services at least ten (10) clear Business Days prior to the date scheduled for the meeting, except in the case of an emergency where the notice period may be decreased to five (5) clear Business Days, in which case the nature and circumstances of such emergency shall be set out in the written resolutions.

The agenda for a general meeting of Shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of Shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 23. Attendance - representation. All Shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of Shareholders.

A Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a Shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 24. Proceeding. A board of the meeting (bureau) shall be formed at any general meeting of Shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of Shareholders, and who need neither be Shareholders, nor managers.

The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, quorum and majority requirements, vote tallying and representation of Shareholders.

An attendance list shall be kept at any general meeting of Shareholders.

Art. 25. Vote.

25.1 Resolutions of the general meeting of Shareholders shall be adopted by Shareholders representing more than fifty one per cent (51 %) of the share capital of the Company, except for general meeting convened for the purpose of amending these Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to these Articles.

25.2 The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

25.3 If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the Shareholders shall be convened (or consulted) a second time by courier services, and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of Shares represented, by a simple majority of votes cast.

Art. 26. Information Rights. Each Shareholder may examine the books, records and accounts to be kept by the Company and other Group Companies. Each Shareholder shall be entitled to receive all information, including operating statistics and other trading and financial information, as a Shareholder reasonably requires to be kept properly informed about the business and affairs of the Company and other Group Companies and in order to generally protect its interests as a Shareholder.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 27. Financial Year. The Company's financial year starts on the first day of April and ends on the last day of March the following year.

Art. 28. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the manager(s) draw(s) up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the Shareholder(s) for approval within six (6) months from the end of the related financial year.

Each Shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) Shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of Shareholders.

Art. 29. Allocation of Results and distributions.

29.1 Allocation of results

(i.) The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profits. An amount equal to five per cent (5 %) of the net profits of the Company is allocated to a statutory legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10 %) of the Company's nominal share capital.

(ii.) Sums contributed to a reserve of the Company by a Shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing Shareholder agrees to such allocation.

(iii.) In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

(iv.) The general meeting of shareholders shall then determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association (the "Available Amount for the Distribution").

(v.) In the event of a distribution of an Available Amount for the Distribution, the Available Amount for the Distribution shall be allocated first to the Class C Shares as follows:

- Class C2 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point ten per cent (0.10%) per year of the nominal value of the Class C2 Shares issued by the Company; and

- Class C1 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifteen per cent (0.15%) per year of the nominal value of the Class C1 Shares issued by the Company (together the "Class C Preferred Dividend").

(vi.) Secondly, in the event of a further distribution of an Available Amount for the Distribution, such amount shall be allocated as follows:

- the holders of Class C2 Shares shall be entitled to an amount up to the Class C Distribution Entitlement distributable to the holders of Shares less the par value of the Class C1 Shares outstanding, if any;

- in the event there are no more Class C2 Shares in the Company, the holders of Class C1 Shares shall be entitled to the remaining Class C Distribution Entitlement distributable to the holders of Shares, if any; In any case, the amount distributable under the Class C Shares shall in no case exceed the Class C Distribution Entitlement plus the Class C Preferred Dividend.

(vii.) Thirdly, after the Class C Distribution Entitlement plus the Class C Preferred Dividend having been distributed to the Class C Shareholders, in the event of a further distribution of an Available Amount for the Distribution, such distribution shall be allocated to the holders of class B shares pro rata until the class B shareholders have received (i) an amount corresponding to the Class B Subscription Price, and (ii) an annual cumulative compounding preferred dividend at the annual rate of seven per cent (7 %) over the Class B Subscription Price which shall accrue daily and be calculated assuming a 365 day year calculated as from (i) the date of the initial contributions made to Wild River Corporation in exchange for issuance of Class B Shares, for an aggregate amount of 94.9% of such contribution (i.e. as if such contribution had been made on such date), (ii) and any future contribution to the equity calculated as from the date such contribution is made in the Company)(together the "Preferred Dividend");

(viii.) Fourthly, after the Class C Distribution Entitlement plus the Class C Preferred Dividend having been paid to the Class C Shareholders, and the Preferred Dividend having been paid to the Class B Shareholders, in the event of a further distribution of an Available Amount for the Distribution, such amount shall be allocated as follows:

- Class A7 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point ten per cent (0.10%) per year of the nominal value of the Class A7 Shares issued by the Company;

- Class A6 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifteen per cent (0.15%) per year of the nominal value of the Class A6 Shares issued by the Company;

- Class A5 Shares entitle their holders, pro rata to the payment of a preferential dividend representing zero point twenty per cent (0.20%) per year of the nominal value of the Class A5 Shares issued by the Company;

- Class A4 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point twenty-five per cent (0.25%) per year of the nominal value of the Class A4 Shares issued by the Company;

- Class A3 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point thirty per cent (0.30%) per year of the nominal value of the Class A3 Shares issued by the Company;

- Class A2 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point thirty-five per cent (0.35%) per year of the nominal value of the Class A2 Shares issued by the Company; and

- Class A1 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point forty per cent (0.40%) per year of the nominal value of the Class A1 Shares issued by the Company.

(ix.) Fifthly, after the Class C Distribution Entitlement plus the Class C Preferred Dividend having been paid to the Class C Shareholders and the Preferred Dividend having been paid to the Class B Shareholders, in the event of a further distribution of an Available Amount for the Distribution, such amount shall be allocated as follows:

- the holders of Class A7 Shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any;

- in the event there are no more Class A7 Shares in the Company, the holders of Class A6 Shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any;

- in the event there are no more Class A6 Shares in the Company, the holders of Class A5 Shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any;

- in the event there are no more Class A5 Shares in the Company, the holders of Class A4 Shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any;

- in the event there are no more Class A4 Shares in the Company, the holders of Class A3 Shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any;

- in the event there are no more Class A3 Shares in the Company, the holders of Class A2 Shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any;

- in the event there are no more Class A2 Shares in the Company, the holders of class A1 shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any.

(x.) Any Proceeds shall be allocated to the Shareholders, and possible differences to the amounts that they may have received already shall be compensated without undue delay after the receipt of the Proceeds, on a pro rata basis regarding the holders of the shares of the same class in accordance with their relevant holdings of Shares at the time of the Exit (to the extent such Shares participate in the Exit) with the proviso that:

(a) any payments shall be made net of any applicable taxes and similar charges; and

(b) payments to be made by the Company or any other member of the Group in particular as a consequence of an Exit required in respect of (i) third party debt or other third party claims, (ii) transaction costs and (iii) management equity plan (to the extent the respective scheme so foresees a senior rank) shall rank ahead of the Shareholders' claims and shall therefore be deducted from any Proceeds.

(xi.) Unless otherwise specified by a Shareholders' Agreement in the event of an Exit (regardless of its structure) or otherwise a liquidation or other distribution of Proceeds, the proceeds thereof shall be streamed up to the Company and once all external debts charges and (liquidation) expenses have been met any balance shall be applied in the following order, in each case of paragraphs (a) to (d) to the relevant Shareholders pro rata their individual Shares held by them which, within each of the levels set forth below, shall rank *pari passu*:

(a) first, in repaying to the holders of any class of Class C Shares, the Class C Distribution Entitlement plus the Class C Preferred Dividend;

(b) secondly, in repaying to the holders of Class B Shares, the Preferred Dividends;

(c) thirdly, all proceeds up to one billion euro (EUR 1,000,000,000) to the holders of Class A Shares pro rata, any amount in excess of which to be distributed pro rata among the holders of Class A1 Shares, Class A2 Shares, Class A3 Shares, Class A4 Shares, Class A5 Shares, Class A6 Shares, Class A7 Shares, Class B Shares, Class C1 Shares and Class C2 Shares (if in existence).

29.2 Interim dividends

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions and subject to the provisions of Article 29.1:

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statements of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

These interim statements of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 30. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration. Any surplus shall be distributed to the Shareholders in accordance with the provisions of Article 29.1.

Chapter VII. Matters not provided

Art. 31. Matters not provided. Reference is made to the provisions of the Law or any agreement entered into by the Shareholders from time to time for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company in connection with this notarial deed are estimated at approximately seven thousand euro.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document has been read to the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatre août.

Par-devant nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

A Comparu:

(1) Wild River Co-Invest SCSp, une société en commandite spéciale, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 180422,

ici représentée par Madame Maria Grosbusch, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 24 juillet 2015;

(2) Maxburg Beteiligungen GmbH & Co. KG, une société (Kommanditgesellschaft), constituée selon les lois de la République Fédérale d'Allemagne, ayant son siège social au Nördliche Münchener Straße 9c, 82031 Grünwald, Allemagne, et immatriculée auprès du registre commercial du tribunal local de Munich sous le numéro HRA 101039,

ici représentée par Madame Maria Grosbusch, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à, Grünwald le 24 juillet 2015;

(3) DPE Deutschland II A GmbH & Co. KG, une société (Kommanditgesellschaft), constituée selon les lois de la République Fédérale d'Allemagne, ayant son siège social au Ludwigstrasse 7, 80539 Munich, Allemagne, et immatriculée auprès du registre commercial du tribunal local de Munich sous le numéro HRA 98205 («DPE II A»),

ici représentée par Madame Maria Grosbusch, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Munich, le 23 juillet 2015;

(4) Zebra Management I GmbH & Co. KG, une société (Kommanditgesellschaft), constituée selon les lois de la République Fédérale d'Allemagne, ayant son siège social au c/o Latham & Watkins, Maximilianstrasse 11, 80539 Munich, Allemagne, et immatriculée auprès du registre commercial du tribunal local de Munich sous le numéro HRA 101805 («Zebra»),

ici représentée par Madame Maria Grosbusch, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Raubling, le 27 juillet 2015;

(5) DPE Deutschland II B GmbH & Co. KG, une société (Kommanditgesellschaft), constituée selon les lois de la République Fédérale d'Allemagne, ayant son siège social au Ludwigstrasse 7, 80539 Munich, Allemagne, et immatriculée auprès du registre commercial du tribunal local de Munich sous le numéro HRA 98197 («DPE II B»),

ici représentée par Madame Maria Grosbusch, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Munich, le 23 juillet 2015.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont tous les associés et représentent l'intégralité du capital social de Blomma S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B195.304, constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 4 mars 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1108, le 28 avril 2015. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, déclarent avoir renoncé à toute exigence de convocation. L'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination de la Société en «Wild River Bridge S.à r.l.».
2. Modification de l'exercice social de la Société afin de commencer le 1^{er} avril et de se terminer le 31 mars de l'année suivante et modification de l'exercice social en cours.
3. Rachat et annulation de toutes les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de la Société et affectation de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à la prime d'émission de la Société.
4. Augmentation du capital social de la Société par un montant de dix millions quatre cent trente-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 10.438.998) afin de le porter à dix millions quatre cent trente-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 10.438.998) par l'émission de deux cent soixante-quatre mille trois cent soixante (264.360) parts sociales de catégorie A1, deux cent soixante-quatre mille trois cent soixante-trois (264.363) parts sociales de catégorie A2, deux cent soixante-quatre mille trois cent soixante-cinq (264.365) parts sociales de catégorie A3, deux cent soixante-quatre mille trois cent soixante-cinq (264.365) parts sociales de catégorie A4, deux cent soixante-quatre mille trois cent soixante-cinq (264.365) parts sociales de catégorie A5, deux cent soixante-quatre mille trois cent soixante-cinq (264.365) parts sociales de catégorie A6, deux cent soixante-quatre mille trois cent soixante-cinq (264.365) parts sociales de catégorie A7, quatre millions sept cent quatre-vingt-douze mille quatre cent cinquante (4.792.450) parts sociales de catégorie B, un million huit cent quatre-vingt-dix-huit mille (1.898.000) parts sociales de catégorie C1 et un million huit cent quatre-vingt-dix-huit mille (1.898.000) parts sociales de catégorie C2, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.
5. Modification de l'article 19 des statuts de la Société et modification du pouvoir de signature de la Société.
6. Refonte complète des statuts de la Société.
7. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés adopte à l'unanimité et requiert le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier la dénomination de la Société de Blomma S.à r.l. en «Wild River Bridge S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier la fin de l'exercice social afin de commencer le 1^{er} avril et de se terminer le 31 mars de l'année suivante.

Le premier exercice social en cours ayant commencé le 4 mars 2015 se terminera le 31 mars 2016.

Troisième résolution

Les associés décident de racheter et d'annuler toutes les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01), et d'affecter le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à la prime d'émission de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier la valeur nominale par part sociale à un euro (EUR 1) et d'augmenter la capital social de la Société par un montant de dix millions quatre cent trente-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 10.438.998) afin de le porter à dix millions quatre cent trente-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 10.438.998) par l'émission de deux cent soixante-quatre mille trois cent soixante (264.360) parts sociales de catégorie A1, deux cent soixante-quatre mille trois cent soixante-trois (264.363) parts sociales de catégorie A2, deux cent soixante-quatre mille trois cent soixante-cinq (264.365) parts sociales de catégorie A3, deux cent soixante-quatre mille trois cent soixante-cinq (264.365) parts sociales de catégorie A4, deux cent soixante-quatre mille trois cent soixante-cinq (264.365) parts sociales de catégorie A5, deux cent soixante-quatre mille trois cent soixante-cinq (264.365) parts sociales de catégorie A6, deux cent soixante-quatre mille trois cent soixante-cinq (264.365) parts sociales de catégorie A7, quatre millions sept cent quatre-vingt-douze mille quatre cent cinquante (4.792.450) parts sociales de catégorie B, un million huit cent quatre-vingt-dix-huit mille (1.898.000) parts sociales de catégorie C1 et un million huit cent quatre-vingt-dix-huit mille (1.898.000) parts sociales de catégorie C2, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Les parts sociales nouvellement émises ont été souscrites comme suit:

(i) Wild River Co-Invest SCSp a souscrit cent quatre mille neuf cent trente (104.930) parts sociales de catégorie A1 pour un prix d'un million quarante-neuf mille trois cents euros (EUR 1.049.300), cent quatre mille neuf cent trente et une (104.931) parts sociales de catégorie A2 pour un prix d'un million quarante-neuf mille trois cent dix euros (EUR 1.049.310), cent quatre mille neuf cent trente et une (104.931) parts sociales de catégorie A3 pour un prix d'un million quarante-neuf mille trois cent dix euros (EUR 1.049.310), cent quatre mille neuf cent trente et une (104.931) parts sociales de catégorie A4 pour un prix d'un million quarante-neuf mille trois cent dix euros (EUR 1.049.310), cent quatre mille neuf cent trente et une (104.931) parts sociales de catégorie A5 pour un prix d'un million quarante-neuf mille trois cent dix euros (EUR 1.049.310), cent quatre mille neuf cent trente et une (104.931) parts sociales de catégorie A6 pour un prix d'un million

quarante-neuf mille trois cent dix euros (EUR 1.049.310), cent quatre mille neuf cent trente et une (104.931) parts sociales de catégorie A7 pour un prix d'un million quarante-neuf mille trois cent dix euros (EUR 1.049.310), deux millions deux cent trente-sept mille huit cent quatre-vingt-quatorze (2.237.894) parts sociales de catégorie B pour un prix de vingt-deux millions trois cent soixante-dix-huit mille neuf cent quarante euros (EUR 22.378.940), huit cent quatre-vingt-six mille deux cent quatre-vingt-quinze (886.295) parts sociales de catégorie C1 pour un prix de huit millions huit cent soixante-deux mille neuf cent cinquante euros (EUR 8.862.950) et huit cent quatre-vingt-six mille deux cent quatre-vingt-quinze (886.295) parts sociales de catégorie C2 pour un prix de huit millions huit cent soixante-deux mille neuf cent cinquante euros (EUR 8.862.950), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, pour un prix total de quarante-sept millions quatre cent cinquante mille euros (EUR 47.450.000).

(ii) Maxburg Beteiligungen GmbH & Co. KG a souscrit vingt mille neuf cent quatre-vingt-six (20.986) parts sociales de catégorie A1 pour un prix de deux cent neuf mille huit cent soixante euros (EUR 209.860), vingt mille neuf cent quatre-vingt-six (20.986) parts sociales de catégorie A2 pour un prix de deux cent neuf mille huit cent soixante euros (EUR 209.860), vingt mille neuf cent quatre-vingt-six (20.986) parts sociales de catégorie A3 pour un prix de deux cent neuf mille huit cent soixante euros (EUR 209.860), vingt mille neuf cent quatre-vingt-six (20.986) parts sociales de catégorie A4 pour un prix de deux cent neuf mille huit cent soixante euros (EUR 209.860), vingt mille neuf cent quatre-vingt-six (20.986) parts sociales de catégorie A5 pour un prix de deux cent neuf mille huit cent soixante euros (EUR 209.860), vingt mille neuf cent quatre-vingt-six (20.986) parts sociales de catégorie A6 pour un prix de deux cent neuf mille huit cent soixante euros (EUR 209.860), vingt mille neuf cent quatre-vingt-six (20.986) parts sociales de catégorie A7 pour un prix de deux cent neuf mille huit cent soixante euros (EUR 209.860), quatre cent quarante-sept mille cinq cent soixante-dix-neuf (447.579) parts sociales de catégorie B pour un prix de quatre millions quatre cent soixante-quinze mille sept cent quatre-vingt-dix euros (EUR 4.475.790), cent soixante-dix-sept mille deux cent cinquante-neuf (177.259) parts sociales de catégorie C1 pour un prix d'un million sept cent soixante-douze mille cinq cent quatre-vingt-dix euros (EUR 1.772.590) et cent soixante-dix-sept mille deux cent cinquante-neuf (177.259) parts sociales de catégorie C2 pour un prix d'un million sept cent soixante-douze mille cinq cent quatre-vingt-dix euros (EUR 1.772.590), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, pour un prix de neuf millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 9.489.990).

(iii) DPE Deutschland II A GmbH & Co. KG a souscrit soixante-neuf mille huit cent dix-neuf (69.819) parts sociales de catégorie A1 pour un prix de six cent quatre-vingt-dix-huit mille cent quatre-vingt-dix euros (EUR 698.190), soixante-neuf mille huit cent vingt (69.820) parts sociales de catégorie A2 pour un prix de six cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cents euros (EUR 698.200), soixante-neuf mille huit cent vingt et une (69.821) parts sociales de catégorie A3 pour un prix de six cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent dix euros (EUR 698.210), soixante-neuf mille huit cent vingt et une (69.821) parts sociales de catégorie A4 pour un prix de six cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent dix euros (EUR 698.210), soixante-neuf mille huit cent vingt et une (69.821) parts sociales de catégorie A5 pour un prix de six cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent dix euros (EUR 698.210), soixante-neuf mille huit cent vingt et une (69.821) parts sociales de catégorie A6 pour un prix de six cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent dix euros (EUR 698.210), soixante-neuf mille huit cent vingt-deux (69.822) parts sociales de catégorie A7 pour un prix de six cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent vingt euros (EUR 698.220), un million trois cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt-cinq (1.384.585) parts sociales de catégorie B pour un prix de treize millions huit cent quarante-cinq mille huit cent cinquante euros (EUR 13.845.850), cinq cent quarante-huit mille trois cent cinquante (548.350) parts sociales de catégorie C1 pour un prix de cinq millions quatre cent quatre-vingt-trois mille cinq cents euros (EUR 5.483.500) et cinq cent quarante-huit mille trois cent cinquante (548.350) parts sociales de catégorie C2 pour un prix de cinq millions quatre cent quatre-vingt-trois mille cinq cents euros (EUR 5.483.500), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, pour un prix de vingt-neuf millions sept cent mille trois cents euros (EUR 29.700.300).

(iv) Zebra Management I GmbH & Co. KG a souscrit trente-deux mille cent quatre-vingt-dix-sept (32.197) parts sociales de catégorie A1 pour un prix de trois cent vingt et un mille neuf cent soixante-dix euros (EUR 321.970), trente-deux mille cent quatre-vingt-dix-huit (32.198) parts sociales de catégorie A2 pour un prix de trois cent vingt et un mille neuf cent quatre-vingt euros (EUR 321.980), trente-deux mille cent quatre-vingt-dix-huit (32.198) parts sociales de catégorie A3 pour un prix de trois cent vingt et un mille neuf cent quatre-vingt euros (EUR 321.980), trente-deux mille cent quatre-vingt-dix-huit (32.198) parts sociales de catégorie A4 pour un prix de trois cent vingt et un mille neuf cent quatre-vingt euros (EUR 321.980), trente-deux mille cent quatre-vingt-dix-neuf (32.199) parts sociales de catégorie A5 pour un prix de trois cent vingt et un mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 321.990), trente-deux mille cent quatre-vingt-dix-neuf (32.199) parts sociales de catégorie A6 pour un prix de trois cent vingt et un mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 321.990) et trente-deux mille deux cent (32.200) parts sociales de catégorie A7 pour un prix de trois cent vingt-deux mille euros (EUR 322.000), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, pour un prix de deux millions deux cent cinquante-trois mille huit cent quatre-vingt-dix euros (EUR 2.253.890).

(v) DPE Deutschland II B GmbH & Co. KG a souscrit trente-six mille quatre cent vingt-huit (36.428) parts sociales de catégorie A1 pour un prix de trois cent soixante-quatre mille deux cent quatre-vingt euros (EUR 364.280), trente-six mille quatre cent vingt-huit (36.428) parts sociales de catégorie A2 pour un prix de trois cent soixante-quatre mille deux cent quatre-vingt euros (EUR 364.280), trente-six mille quatre cent vingt-neuf (36.429) parts sociales de catégorie A3 pour un prix de trois cent soixante-quatre mille deux cent quatre-vingt-dix euros (EUR 364.290), trente-six mille quatre cent vingt-neuf (36.429) parts sociales de catégorie A4 pour un prix de trois cent soixante-quatre mille deux cent quatre-vingt-dix

euros (EUR 364.290), trente-six mille quatre cent vingt-huit (36.428) parts sociales de catégorie A5 pour un prix de trois cent soixante-quatre mille deux cent quatre-vingt euros (EUR 364.280), trente-six mille quatre cent vingt-huit (36.428) parts sociales de catégorie A6 pour un prix de trois cent soixante-quatre mille deux cent quatre-vingt euros (EUR 364.280), trente-six mille quatre cent vingt-six (36.426) parts sociales de catégorie A7 pour un prix de trois cent soixante-quatre mille deux cent soixante euros (EUR 364.260), sept cent vingt-deux mille trois cent quatre-vingt-douze (722.392) parts sociales de catégorie B pour un prix de sept millions deux cent vingt-trois mille neuf cent vingt euros (EUR 7.223.920), deux cent quatre-vingt-six mille quatre-vingt-seize (286.096) parts sociales de catégorie C1 pour un prix de deux millions huit cent soixante mille neuf cent soixante euros (EUR 2.860.960) et deux cent quatre-vingt-six mille quatre-vingt-seize (286.096) parts sociales de catégorie C2 pour un prix de deux millions huit cent soixante mille neuf cent soixante euros (EUR 2.860.960), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, pour un prix de quinze millions quatre cent quatre-vingt-quinze mille huit cents euros (EUR 15.495.800).

Le prix de souscription a été intégralement libéré par l'apport en nature de dix millions quatre cent trente-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (10.438.998) parts sociales de Wild River Corporation S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.004, pour un montant total de cent quatre millions trois cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt euros (EUR 104.389.980), de la manière suivante:

- cent quatre mille neuf cent trente (104.930) parts sociales de catégorie A1, cent quatre mille neuf cent trente et une (104.931) parts sociales de catégorie A2, cent quatre mille neuf cent trente et une (104.931) parts sociales de catégorie A3, cent quatre mille neuf cent trente et une (104.931) parts sociales de catégorie A4, cent quatre mille neuf cent trente et une (104.931) parts sociales de catégorie A5, cent quatre mille neuf cent trente et une (104.931) parts sociales de catégorie A6, cent quatre mille neuf cent trente et une (104.931) parts sociales de catégorie A7, deux millions deux cent trente-sept mille huit cent quatre-vingt-quatorze (2.237.894) parts sociales de catégorie B, huit cent quatre-vingt-six mille deux cent quatre-vingt-quinze (886.295) parts sociales de catégorie C1 et huit cent quatre-vingt-six mille deux cent quatre-vingt-quinze (886.295) parts sociales de catégorie C2, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, ont été apportées par Wild River Co-Invest SCSp, pour un montant total de quarante-sept millions quatre cent cinquante mille euros (EUR 47.450.000);

- vingt mille neuf cent quatre-vingt-six (20.986) parts sociales de catégorie A1, vingt mille neuf cent quatre-vingt-six (20.986) parts sociales de catégorie A2, vingt mille neuf cent quatre-vingt-six (20.986) parts sociales de catégorie A3, vingt mille neuf cent quatre-vingt-six (20.986) parts sociales de catégorie A4, vingt mille neuf cent quatre-vingt-six (20.986) parts sociales de catégorie A5, vingt mille neuf cent quatre-vingt-six (20.986) parts sociales de catégorie A6, vingt mille neuf cent quatre-vingt-six (20.986) parts sociales de catégorie A7, quatre cent quarante-sept mille cinq cent soixante-dix-neuf (447.579) parts sociales de catégorie B, cent soixante-dix-sept mille deux cent cinquante-neuf (177.259) parts sociales de catégorie C1 et cent soixante-dix-sept mille deux cent cinquante-neuf (177.259) parts sociales de catégorie C2, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, ont été apportées par Maxburg Beteiligungen GmbH & Co. KG, pour un montant total de neuf millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 9.489.990);

- soixante-neuf mille huit cent dix-neuf (69.819) parts sociales de catégorie A1, soixante-neuf mille huit cent vingt (69.820) parts sociales de catégorie A2, soixante-neuf mille huit cent vingt et une (69.821) parts sociales de catégorie A3, soixante-neuf mille huit cent vingt et une (69.821) parts sociales de catégorie A4, soixante-neuf mille huit cent vingt et une (69.821) parts sociales de catégorie A5, soixante-neuf mille huit cent vingt et une (69.821) parts sociales de catégorie A6, soixante-neuf mille huit cent vingt-deux (69.822) parts sociales de catégorie A7, un million trois cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt-cinq (1.384.585) parts sociales de catégorie B, cinq cent quarante-huit mille trois cent cinquante (548.350) parts sociales de catégorie C1 et cinq cent quarante-huit mille trois cent cinquante (548.350) parts sociales de catégorie C2, ont été apportées par DPE Deutschland II A GmbH & Co. KG, pour un montant total de vingt-neuf millions sept cent mille trois cents euros (EUR 29.700.300);

- trente-deux mille cent quatre-vingt-dix-sept (32.197) parts sociales de catégorie A1, trente-deux mille cent quatre-vingt-dix-huit (32.198) parts sociales de catégorie A2, trente-deux mille cent quatre-vingt-dix-huit (32.198) parts sociales de catégorie A3, trente-deux mille cent quatre-vingt-dix-huit (32.198) parts sociales de catégorie A4, trente-deux mille cent quatre-vingt-dix-neuf (32.199) parts sociales de catégorie A5, trente-deux mille cent quatre-vingt-dix-neuf (32.199) parts sociales de catégorie A6 et trente-deux mille deux cent (32.200) parts sociales de catégorie A7, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, ont été apportées par Zebra Management I GmbH & Co. KG, pour un montant total de deux millions deux cent cinquante-trois mille huit cent quatre-vingt-dix euros (EUR 2.253.890);

- trente-six mille quatre cent vingt-huit (36.428) parts sociales de catégorie A1, trente-six mille quatre cent vingt-huit (36.428) parts sociales de catégorie A2, trente-six mille quatre cent vingt-neuf (36.429) parts sociales de catégorie A3, trente-six mille quatre cent vingt-neuf (36.429) parts sociales de catégorie A4, trente-six mille quatre cent vingt-huit (36.428) parts sociales de catégorie A5, trente-six mille quatre cent vingt-huit (36.428) parts sociales de catégorie A6, trente-six mille quatre cent vingt-six (36.426) parts sociales de catégorie A7, sept cent vingt-deux mille trois cent quatre-vingt-douze (722.392) parts sociales de catégorie B, deux cent quatre-vingt-six mille quatre-vingt-seize (286.096) parts sociales de catégorie C1 et deux cent quatre-vingt-six mille quatre-vingt-seize (286.096) parts sociales de catégorie C2, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, ont été apportées par DPE Deutschland II B GmbH & Co. KG, pour un montant total de quinze millions quatre cent quatre-vingt-quinze mille huit cents euros (EUR 15.495.800).

L'apport global d'un montant de cent quatre millions trois cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt euros (EUR 104.389.980) consiste en dix millions quatre cent trente-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 10.438.998) pour le capital social et quatre-vingt-treize millions neuf cent cinquante mille neuf cent quatre-vingt-deux euros (EUR 93.950.982) pour la prime d'émission.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport mentionné ci-dessus a été produite au notaire soussigné.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier le pouvoir de signature de la Société de sorte que la Société soit valablement engagée par la seule signature de son gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout membre du conseil de gérance.

Sixième résolution

L'assemblée générale des associés décide la refonte complète des statuts de la Société qui seront désormais rédigés comme suit:

Chapitre I^{er} . Société, Durée, Siège social, Objet

Art. 1^{er} . Définitions. Les définitions qui suivent s'appliquent aux présentes:

Société Affiliée signifie une entité qui, de façon directe ou indirecte, exerce le Contrôle, est Contrôlée par ou sous le Contrôle commun avec toute autre entité;

Statuts signifie les statuts de la Société;

Vente d'Actif signifie la vente de l'intégralité ou d'une partie substantielle des actifs de la Société ou d'une des Sociétés du Groupe;

Montant Disponible signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés), augmenté de (i) toutes réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant, du montant des primes d'émission ou primes assimilées et de la réduction de la réserve légale en relation avec la catégorie de Parts Sociales à annuler, mais diminué par (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées), (ii) toutes sommes à placer en réserve(s) non-distribuable(s) conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts, chaque fois qu'indiqué dans les comptes intermédiaires applicables et (iii) tous dividendes cumulés et impayés dans la mesure où le BN n'a pas déjà été diminué par ces derniers (afin d'écartier tout doute, sans double comptage) de sorte que: $MD = (BN + RD + RC) - (P + RND + D)$. Où: MD = Montant Disponible; BN = bénéfice net (y compris les bénéfices reportés); RD = toute réserve librement distribuable (autres que primes d'émission ou primes assimilées); RC = le montant de la réduction de la prime d'émission et de la réduction de réserve légale en relation avec la catégorie de Parts Sociales à annuler; P = toutes pertes (y compris les pertes reportées); RND = toutes sommes à placer en réserve(s) non-distribuable(s) conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts; D = dividendes cumulés et impayés dans la mesure où le BN n'a pas déjà été diminué; et PE = prime d'émission relative aux catégories de parts sociales applicables. La Société devra toujours faire usage du RC, du RD et du BN dans l'ordre suivant lorsqu'elle effectuera des paiements aux associés: premièrement, les PE devront être utilisées (augmentées du montant nominal des parts sociales rachetées), deuxièmement, dès que toutes les PE ont été payées, RD doivent être utilisées, et troisièmement, dès que toutes les PE et RD ont été remboursées, BN devra être utilisé.

Montant Disponible pour la Distribution a le sens qui lui est conféré à l'Article 29.1 (iv.);

Jour Ouvrable signifie un jour (autre qu'un samedi et un dimanche) d'ouverture des banques en général à Francfort sur le Main, Bruxelles et la ville de Luxembourg;

Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation (tel que défini ci-dessous) par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales devant être rachetée et annulée;

Parts Sociales de Catégorie A signifie les Parts Sociales de Catégorie A1, les Parts Sociales de Catégorie A2, les Parts Sociales de Catégorie A3, les Parts Sociales de Catégorie A4, les Parts Sociales de Catégorie A5, les Parts Sociales de Catégorie A6 et les Parts Sociales de Catégorie A7, qui sont toutes des parts sociales ordinaires, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

Prix de Souscription de Catégorie A signifie pour chaque Part Sociale de Catégorie A, la valeur nominale et la prime d'émission payée à son égard;

Parts Sociales de Catégorie B signifie les parts sociales préférentielles de Catégorie B, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

Prix de Souscription de Catégorie B signifie pour chaque Part Sociale de Catégorie B, la valeur nominale et la prime d'émission payée à son égard;

Dividende Préférentiel de Catégorie C a le sens qui lui est conféré à l'Article 29.1 (Distribution des bénéfices);

Parts Sociales de Catégorie C signifie les Parts Sociales de Catégorie C1 et les Parts Sociales de Catégorie C2, toutes parts sociales préférentielles, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

Associés de Catégorie C signifie tous les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C;

Droit à la Distribution de Catégorie C signifie pour les Parts Sociales de Catégorie C1 et les Parts Sociales de Catégorie C2, la valeur nominale et la prime d'émission payée pour chacune (calculé à compter du 12 décembre 2014 pour l'apport

initial de [trente-sept millions neuf cent soixante mille euros (EUR 37.960.000)], c'est-à-dire comme si cet apport avait été fait à cette date) et tout apport futur à l'actif (calculé à compter de la date à laquelle cet apport est fait) pour lequel celui qui apporte aura expressément déclaré que la somme apportée devra faire partie de ce Droit à la Distribution de Catégorie C, plus 7% d'intérêts annuels (sur une base de 360 jours par an) sur le montant total pouvant être réduit de temps à autre par les paiements ou les distributions faites aux Associés de Catégorie C, diminué du Dividende Préférentiel de Catégorie C alloué aux Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C;

Co-investisseurs signifie Maxburg Beteiligungen GmbH & Co KG, Zebra Management I GmbH & Co. KG et Wild River Co-Invest SCSp et tous autres Nouveaux Co-investisseurs, dès lors qu'ils détiennent des Parts Sociales;

Société signifie Wild River Bridge S.à r.l.;

Sociétés Apparentées a le sens qui lui est conféré à l'Article 3 (Objet);

Contrôle signifie détenir ou diriger (directement ou indirectement (y compris par le biais de dispositions contractuelles ou de pouvoirs)) plus de cinquante pour cent (50%) des droits de vote d'une entité ou (ii) le pouvoir de diriger ou de contrôler la gestion et les politiques de cette entité;

DPE signifie DPE Deutschland II A GmbH & Co. KG, une Kommanditgesellschaft ayant une Gesellschaft mit beschränkter Haftung comme associé commandité, constituée selon les lois de la République Fédérale d'Allemagne, ayant son siège social au 7, Ludwigstrasse, D-80539 Munich, Allemagne, immatriculée auprès du registre commercial du tribunal local de Munich sous le numéro HRA 98205 et DPE Deutschland II B GmbH & Co. KG, une Kommanditgesellschaft ayant une Gesellschaft mit beschränkter Haftung comme associé commandité, constituée selon les lois de la République Fédérale d'Allemagne, ayant son siège social au 7, Ludwigstrasse, D-80539 Munich, Allemagne, immatriculée auprès du registre commercial du tribunal local de Munich sous le numéro HRA 98197;

Obligation de Sortie Conjointe a le sens qui lui est conféré à l'Article 13.2 (Entraînement);

Sortie signifie une Vente, Vente d'Actif ou une Vente Publique;

Nouveau Co-investissement a le sens qui lui est conféré à l'Article 13 (Obligation de Sortie Conjointe et Droit de Sortie Conjointe);

Nouveaux Co-investisseurs a le sens qui lui est conféré à l'Article 13 (Obligation de Sortie Conjointe et Droit de Sortie Conjointe);

Groupe signifie la Société et toutes les entités sous Contrôle de la Société de temps à autre;

Sociétés du Groupe signifie l'une quelconque des entités placées sous le Contrôle direct ou indirect de la Société;

Loi signifie la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;

Observateur a le sens qui lui est conféré à l'Article 16 (Observateurs);

Dividende Préférentiel a le sens qui lui est conféré à l'Article 29.1 (Distribution des bénéfices);

Recettes signifie tout montant payé par un membre du Groupe aux Associés ou à leurs Sociétés Affiliées (autres que membres du Groupe) après une Sortie ou autrement, en numéraire ou en nature et exception faite des frais de gestion ou de transaction et d'autres transactions loyales au prix du marché avec les Associés ou leurs Sociétés Affiliées, mais indépendamment du fait que ces montants soient versés sous forme de dividendes, remboursements de capital ou d'emprunts, d'intérêts ou autrement, et indépendamment du fait qu'il soient versés au titre de parts sociales ou d'autres titres ou instruments (y compris les prêts d'associés, le cas échéant);

Vente Publique signifie l'admission de l'intégralité ou d'une partie des titres émis par un membre du Groupe ou de la Société à la cote d'une bourse d'investissement (réglementée ou non);

Questions Réservées a le sens qui lui est conféré à l'Article 25.5;

Vente a le sens qui lui est conféré à l'Article 13.2 (Entraînement);

Part Sociale signifie toute Part Sociale de Catégorie A1, Part Sociale de Catégorie A2, Part Sociale de Catégorie A3, Part Sociale de Catégorie A4, Part Sociale de Catégorie A5, Part Sociale de Catégorie A6, Part Sociale de Catégorie A7, Part Sociale de Catégorie B, Part Sociale de Catégorie C1 et Part Sociale de Catégorie C2 émises par la Société de temps à autre;

Associé signifie tout détenteur de Parts Sociales émises par la Société de temps à autre;

Pacte d'Associés signifie tout pacte d'associés conclu entre les Associés de temps à autre à l'égard de la Société;

Droit de Sortie Conjointe a le sens qui lui est conféré à l'Article 13.1 (Sortie Conjointe);

Montant Total de l'Annulation signifie un montant déterminé par le conseil de gérance sur la base des comptes intermédiaires de la Société arrêtés à une date qui ne saurait être antérieure à huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la catégorie de Parts Sociales concernée. Le Montant Total de l'Annulation pour chacune des Parts Sociales de Catégorie A1, Parts Sociales de Catégorie A2, Parts Sociales de Catégorie A3, Parts Sociales de Catégorie A4, Parts Sociales de Catégorie A5, Parts Sociales de Catégorie A6, Parts Sociales de Catégorie A7, Parts Sociales de Catégorie B, Parts Sociales de Catégorie C1 et Parts Sociales de Catégorie C2 correspondra au Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale par part sociale à annuler) de la catégorie correspondante au moment de l'annulation de la catégorie concernée à moins d'une décision contraire du conseil de gérance pour autant que le Montant Total de l'Annulation ne soit jamais plus élevé que le Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale par part sociale à annuler). Le conseil de gérance peut décider

d'inclure ou d'exclure les primes d'émission ou primes assimilées librement distribuables en partie ou en totalité lors de la détermination du Montant Total de l'Annulation.

Art. 2. La Société. Il est formé par les présentes et par tous ceux qui deviendront détenteurs des Parts Sociales, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), par la Loi en particulier et par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est la prise de participations, d'intérêts et de parts sociales, à Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations, intérêts et parts sociales. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société peut emprunter selon toute modalité, sauf par voie d'offre publique. Elle peut, par voie de placement privé seulement, émettre des billets à ordre, des obligations, et tout type de titre de dette et/ou de participation. La Société peut prêter des fonds, y compris les revenus de tous emprunts et/ou des émissions de titres de créance à ses filiales ou à des sociétés qui sont directement ou indirectement ses associés ou à toute société affiliée au même groupe que la Société (les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté en faveur de tiers pour l'exécution de ses obligations ou des obligations des Sociétés Apparentées. La Société pourra en outre nantir, transférer, grever ou créer toute autre garantie sur tout ou partie de ses actifs.

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le bail, le leasing, la location, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Dénomination sociale. La Société a la dénomination «Wild River Bridge S.à r.l.».

Art. 6. Siège social. Le siège social de la société est établi dans la ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par une décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 7. Capital émis. Le capital social est fixé à dix millions quatre cent trente-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 10.438.998), représenté par deux cent soixante-quatre mille trois cent soixante (264.360) parts sociales de catégorie A1 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie A1»), deux cent soixante-quatre mille trois cent soixante-trois (264.363) parts sociales de catégorie A2 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie A2»), deux cent soixante-quatre mille trois cent soixante-cinq (264.365) parts sociales de catégorie A3 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie A3»), deux cent soixante-quatre mille trois cent soixante-cinq (264.365) parts sociales de catégorie A4 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie A4»), deux cent soixante-quatre mille trois cent soixante-cinq (264.365) parts sociales de catégorie A5 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie A5»), deux cent soixante-quatre mille trois cent soixante-cinq (264.365) parts sociales de catégorie A6 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie A6»), deux cent soixante-quatre mille trois cent soixante-cinq (264.365) parts sociales de catégorie A7 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie A7»), quatre millions sept cent quatre-vingt-douze mille quatre cent cinquante (4.792.450) parts sociales de catégorie B sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie B»), un million huit cent quatre-vingt-dix-huit mille (1.898.000) parts sociales de catégorie C1 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie C1») et un million huit cent quatre-vingt-dix-huit mille (1.898.000) parts sociales de catégorie C2 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie C2»).

Les Associés peuvent décider de créer des réserves et/ou des comptes de prime d'émission en relation avec les catégories de Parts Sociales telles qu'indiquées ci-dessus. Ceux-ci constitueront des réserves distribuables de la Société conformément à l'article 29.2 des présents Statuts, à condition que les comptes de prime d'émission soient uniquement (i) distribuables et (ii) pris en considération afin de déterminer la participation aux bénéficiaires et au boni de liquidation des détenteurs de la catégorie de Parts Sociales à laquelle ils se rapportent (étant considéré dans cet article qu'un seul compte de prime d'émission peut être créé conjointement pour les Parts Sociales de Catégorie A1, Parts Sociales de Catégorie A2, Parts Sociales de Catégorie A3, Parts Sociales de Catégorie A4, Parts Sociales de Catégorie A5, Parts Sociales de Catégorie A6, Parts Sociales de Catégorie A7, et qu'un seul compte de prime d'émission peut être créé conjointement pour les Parts Sociales de Catégorie C1 et les Parts Sociales de Catégorie C2).

Art. 8. Augmentation et réduction du capital social. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée des Associés, conformément à l'article 19 (Pouvoirs des Associés) de ces Statuts.

Les parts sociales d'une catégorie spécifique ne peuvent pas être converties en parts sociales d'une autre catégorie.

Art. 9. Droits de souscription. Si la Société émet des Parts Sociales en faveur des Associés ou d'un tiers, les autres Associés bénéficieront d'un droit de souscription proportionnel à exercer dans un délai de dix (10) Jours Ouvrables après notification écrite de l'Associé concerné par la Société, sauf délai supérieur prévu par la loi ou délai inférieur de cinq (5) Jours Ouvrables ou moins imposé en cas de situation de sauvetage (p.ex. rupture des conventions prévues par les accords de financement en vigueur dans le Groupe, faillite imminente ou crise de liquidité) (la «Situation de Sauvetage»), auquel cas l'avis devra préciser la nature et les circonstances de cette urgence.

Sous réserve du paragraphe suivant, si et dans la mesure où l'un des Co-investisseurs décide de ne pas exercer ses droits de souscription pour l'émission de Parts Sociales nouvelles, DPE sera libre de procéder à l'émission des Parts Sociales nouvelles offertes à ce(s) Co-investisseur(s) à son gré absolu, sous réserve toutefois que soit respecté le principe de valorisation définie par un Pacte d'Associés éventuel. Si DPE ne donne pas suite à l'émission de Parts Sociales nouvelles dans un délai de trente (30) Jours Ouvrables après la notification par la Société ou si DPE modifie les conditions d'émission de Parts Sociales nouvelles, DPE n'émettra pas de Parts Sociales nouvelles et le droit de souscription des Co-investisseurs s'appliquera de nouveau.

Dans l'hypothèse d'une émission de Parts Sociales en Situation de Sauvetage (une «Emission de Parts Sociales de Sauvetage»), les Associés n'ayant pas exercé leur droit de souscription proportionnel lors de cette Emission de Parts Sociales de Sauvetage (les «Associés Non-Participants») ont le droit de demander par écrit aux autres Associés dans un délai de dix (10) jours après leur émission, qu'une future émission de Parts Sociales soit réalisée, permettant aux Associés Non-Participants de souscrire, à la même valeur que l'Emission de Parts Sociales de Sauvetage, le nombre de Parts Sociales nécessaire au rétablissement de la proportion de leur détention de Parts Sociales précédant l'Emission de Parts Sociales de Sauvetage dans chaque catégorie de Parts Sociales émises lors de l'Emission de Parts Sociales de Sauvetage, une telle demande étant accompagnée d'un engagement juridiquement contraignant émanant des Associés Non-Participants de souscrire aux Parts Sociales à émettre en numéraire (une «Emission de Parts Sociales de Rattrapage», et la demande étant une «Demande d'Emission de Parts Sociales de Rattrapage»). Les Associés qui reçoivent une Demande d'Emission de Parts Sociales de Rattrapages dûment et en temps voulu doivent user de leurs droits en tant qu'Associés pour effectuer cette augmentation de capital sans retard injustifié. Dans l'hypothèse où un Associé Non-Participant n'enverrait pas en temps voulu une Demande d'Emission de Parts Sociales de Rattrapage, tous les droits d'un tel Associé Non-Participant concernant une Emission de Parts Sociales de Rattrapage soumis à cet Article 9 seront perdus.

A défaut de la mise en place d'une Emission de Parts Sociales de Rattrapage, DPE a le droit d'offrir aux Associés Non-Participants d'acquérir la catégorie des nouvelles Parts Sociales que DPE considère en cas d'Emission de Parts Sociales de Sauvetage comme étant le nombre de Parts Sociales nécessaire au rétablissement de la proportion de la détention de Parts Sociales des Associés Non-Participants qui existait avant l'Emission de Parts Sociales de Sauvetage (l'«Offre») par écrit («Notification d'Offre»).

Les Associés Non-Participants sont en droit d'accepter l'Offre («Option d'Achat») dans un délai de dix (10) Jours Ouvrables après réception de la Notification d'Offre («Période d'Acquisition») par notification écrite à DPE. Dans l'hypothèse où l'Associé Non-Participant n'aurait pas exercé son Option d'Achat dans la limite de la Période d'Acquisition, l'Option d'Achat et les droits établis au paragraphe précédent seront perdus. Dans l'hypothèse où l'Option d'Achat serait exercée par un Associé Non-Participant dans la limite de la Période d'Acquisition, DPE et l'Associé Non-Participant concerné entreraient dans un accord de transfert et d'achat de Parts Sociales dans lequel l'Offre sera exécutée. Un tel accord de transfert et d'achat de Parts Sociales ne doit contenir aucune observation et garantie venant du vendeur autres qu'une observation concernant la propriété non grevée et la capacité de vendre les Parts Sociales vendues et doit permettre au transfert des Parts Sociales concernées de devenir effectif à compter du paiement complet du prix d'achat en numéraire, qui deviendra exigible lors de la signature de l'accord de vente et d'achat ou dans les meilleurs délais après cette date et qui sera égal au montant des coûts encourus par DPE consécutivement à l'acquisition de ces Parts Sociales, incluant le prix de souscription des Parts Sociales.

Art. 10. Dilution. En cas de nouvelle souscription dans la Société d'un Associé ou d'un tiers en conformité avec un Pacte d'Associés éventuel (indépendamment du type de Parts Sociales émises en retour) et lorsqu'un Associé s'abstient de participer en tout ou en partie à cette souscription au prorata, cet Associé se verra, conformément aux paragraphes 3 à 5 de

l'Article 9, dilué proportionnellement aux fins économiques des présents Statuts. La même dilution s'appliquera aux droits de vote éventuels dans la Société.

Art. 11. Parts Sociales. Les Parts Sociales de Catégorie A1, les Parts Sociales de Catégorie A2, les Parts Sociales de Catégorie A3, les Parts Sociales de Catégorie A4, les Parts Sociales de Catégorie A5, les Parts Sociales de Catégorie A6, les Parts Sociales de Catégorie A7, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C1 et les Parts Sociales de Catégorie C2 constituent des catégories distinctes de Parts Sociales de la Société, mais prennent rang pari passu à tous égards, à l'exception expressément prévue dans ces Statuts et notamment ses articles 29 et 30.

Chaque Part Sociale donne un (1) droit de vote. La Société peut être composée d'un seul Associé propriétaire de la totalité des Parts Sociales, ou de plusieurs Associés, mais sans pouvoir être composée de plus de quarante (40) Associés, sauf autorisation de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un (1) seul détenteur par Part Sociale. Si une Part Sociale est détenue par plusieurs personnes, celles-ci doivent désigner une seule personne qui sera considérée par la Société comme l'unique propriétaire de cette Part Sociale. La Société est en droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une Part Sociale détenue par plusieurs personnes jusqu'à ce qu'elles désignent un seul propriétaire à l'égard de la Société.

La Société peut acquérir ses propres Parts Sociales, à condition qu'elle ait des réserves distribuables ou des fonds suffisants à cet effet. L'acquisition et la cession par la Société de Parts Sociales détenues par elle dans son propre capital ont lieu en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront définis par l'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés.

Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation de toutes les Parts Sociales en émission dans ces catégories. Dans les cas de rachat et d'annulation de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Parts Sociales devront être réalisés dans l'ordre alphabétique et numérique (si possible) inversé (en commençant par les Parts Sociales de Catégorie C2).

Dans le cas où le capital social serait réduit par le rachat et l'annulation d'une catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre prévu ci-dessus), cette catégorie de Parts Sociales donnera droit aux détenteurs de ces Parts Sociales, au prorata de leur participation dans cette catégorie, au Montant Disponible et les détenteurs de Parts Sociales de la catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la catégorie concernée détenue par eux et annulée.

Une fois que les Parts Sociales de la catégorie concernée auront été rachetées et annulées, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera exigible et payable par la Société.

Afin de lever toute ambiguïté, nonobstant toute disposition contraire aux présentes, tout paiement d'une Valeur d'Annulation par Part Sociale doit, quoiqu'il advienne, toujours respecter les principes fixés à l'article 29.1 (en particulier, le paiement des Parts Sociales de Catégorie C1 et des Parts Sociales de Catégorie C2 ne doit pas dépasser le Droit à la Distribution de Catégorie C) et, le cas échéant, être adapté en conséquence.

Art. 12. Transfert de Parts Sociales.

12.1 Transfert de Parts Sociales par les Associés

Tout transfert de Parts Sociales inter vivos sera soumis à l'approbation d'une résolution des Associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.

DPE sera autorisé à transférer ses Parts Sociales, sous réserve toutefois de respect du Droit de Sortie Conjointe (tel que défini ci-après), ou que ce transfert intervienne en conformité avec un Pacte d'Associés éventuel.

Un Co-investisseur n'est pas autorisé à transférer ses Parts Sociales sans l'approbation préalable de DPE sauf dans le cas de

(i) transferts en rapport avec une Sortie en vertu d'un Droit de Sortie Conjointe ou d'une Obligation de Sortie Conjointe, et

(ii) transferts à une Société Affiliée; et

(iii) transfert prévu à l'Article 12.2 (Droit de transfert des Co-investisseurs).

12.2 Nantissement

Aucun Associé ne sera habilité à créer ou laisser se créer de nantissement, privilège, charge fixe ou flottante ou d'autre gage sur des Parts Sociales sans le consentement écrit préalable des Associés détenant au moins quatre-vingt-quinze pour cent (95%) des droits de vote en circulation de la Société.

Art. 13. Obligations et Droits de Sortie Conjointe. DPE sera libre d'inviter d'autres parties à investir dans la Société ainsi qu'à transférer des Parts Sociales à ces investisseurs (les «Nouveaux Co-investisseurs»), à son gré absolu, sans déclencher le Droit de Sortie Conjointe ou l'Obligation de Sortie Conjointe, sauf si cet investissement d'un Nouveau Co-investisseur dans la Société devait entraîner la perte par DPE du Contrôle de la Société («Nouveau Co-investissement», le Co-investissement Initial et le Nouveau Coinvestissement constituant chacun un «Co-investissement»), sous réserve que les Parts Sociales des Nouveaux Co-investisseurs soient de rang égal aux Parts Sociales des autres Associés.

13.1 Sortie Conjointe

Si DPE souhaite transférer des Parts Sociales (pour lever toute ambiguïté sauf dans le cas d'un Co-investissement, d'un transfert à une Société Affiliée ou dans le cadre d'une participation de la direction), chaque Co-investisseur peut participer à cette vente en transférant une part proportionnelle de ses Parts Sociales au même tiers au même prix et aux mêmes conditions, sauf exercice de l'Obligation de Sortie Conjointe (telle que définie ci-après) (le «Droit de Sortie Conjointe»).

DPE fera en sorte qu'en cas d'exercice du Droit de Sortie Conjointe (i) les Co-investisseurs ayant dûment exercé leur Droit de Sortie Conjointe puissent vendre au prorata au même tiers, au même prix et aux mêmes conditions ou (ii) si le nombre total de Parts Sociales pouvant être vendu au tiers est épuisé, que la vente par DPE soit réduite afin de permettre aux Co-investisseurs ayant dûment exercé leur Droit de Sortie Conjointe à participer à cette vente au prorata.

DPE notifiera par écrit aux Co-investisseurs son intention de vendre sans retard injustifié, et citera dans sa notification (i) les informations relatives à la catégorie et le nombre des Parts Sociales à transférer, (ii) l'acquéreur et le prix d'achat, (iii) un résumé des conditions essentielles de la transaction, (iv) une offre irrévocable de l'acquéreur de se porter acquéreur d'une part proportionnelle de Parts Sociales détenues par les Co-investisseurs au moment de la transaction au même prix et aux mêmes conditions. Les Co-investisseurs pourront exercer le Droit de Sortie Conjointe dans un délai de dix (10) Jours Ouvrables après réception de cette notification. Si le Droit de Sortie Conjointe n'est pas exercé, DPE pourra vendre ses Parts Sociales aux conditions notifiées aux Co-investisseurs. Si le transfert n'intervient pas dans un délai de soixante (60) Jours Ouvrables après la notification correspondante ou n'intervient pas conformément à la notification aux Co-investisseurs, le Droit de Sortie Conjointe s'appliquera à nouveau si DPE entend réaliser un transfert correspondant.

13.2 Entraînement

Si DPE souhaite transférer des Parts Sociales de façon à ce qu'il y ait un changement de Contrôle (pour lever toute ambiguïté, sauf en cas de transfert à une Société Affiliée) (une «Vente»), DPE pourra demander à l'un quelconque des Co-investisseurs de participer à cette vente au prorata de ses Parts Sociales au même tiers authentique, au même prix et aux mêmes conditions en établissant les documents nécessaires (l'«Obligation de Sortie Conjointe»).

DPE pourra exercer l'Obligation de Sortie Conjointe en envoyant une notification écrite aux Co-investisseurs correspondants dans un délai de dix (10) Jours Ouvrables après la conclusion d'une convention obligatoire (même si restant conditionnée à l'exécution ou à la renonciation aux conditions suspensives) avec l'acquéreur.

Après l'exercice de l'Obligation de Sortie Conjointe, chaque Co-investisseur établira tout document qui sera raisonnablement demandé afin d'exécuter la vente et le transfert des Parts Sociales entraînées correspondantes.

Art. 14. Incapacité, faillite ou insolvabilité d'un Associé. La mort, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire affectant l'Associé unique, selon les cas, ou tout autre Associé, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Gérance

Art. 15. Gérants. La Société est gérée par un conseil de gérance constitué de 5 (cinq) membres maximum. Les gérants ne sont pas tenus d'être Associés.

DPE aura le droit exclusif de proposer la nomination de gérants de temps à autre. Elle aura aussi le droit exclusif de proposer la révocation d'un gérant et de proposer la nomination d'une autre personne pour remplacer ce gérant.

La décision de nommer et de révoquer les gérants sera adoptée par résolution des Associés détenant une majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) disposeront de tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous les actes et toutes les opérations en ligne avec l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de l'un quelconque des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération de ce mandataire (le cas échéant), la durée de la période de représentation toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le conseil de gérance élira un président parmi ses membres. Si le président ne peut pas être présent, sa place sera attribuée par élection parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil sont convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans préavis lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient physiquement présents. Chaque membre du conseil de gérance dispose d'un droit de vote. Sous réserve des dispositions de l'article 25 (Vote), toute décision du conseil de gérance doit

être adoptée à une majorité simple. En cas d'égalité des voix, le président du Conseil a une voix prépondérante. Les procès-verbaux des réunions seront signés par le président et le secrétaire de la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique, ou tout autre moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Ces résolutions écrites auront la même valeur que les résolutions adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue.

De telles résolutions écrites sont adoptées lorsqu'elles sont signées et datées par tous les gérants, sur un document unique ou sur de multiples exemplaires, une copie envoyée par télécopie, courrier électronique, ou tout autre moyen de communication constituant une preuve suffisante. Le document unique sur lequel figurent toutes les signatures ou, selon les cas, l'ensemble des multiples exemplaires signés, constituera l'instrument faisant preuve des résolutions adoptées, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 16. Observateurs. Tant qu'un Co-investisseur ou une Société Affiliée de ce Co-investisseur détient une participation en capital représentant un investissement initial de dix millions euros (EUR 10.000.000) ou plus dans le Groupe, chaque Co-investisseur (ou sa Société Affiliée respective, selon le cas) pourra nommer, désigner et révoquer un observateur qui pourra assister aux réunions du conseil de gérance de la Société discutant de points opérationnels et de performance ainsi que de la stratégie du Groupe, mais sans jouir de droits de vote (l'«Observateur»). L'Observateur n'a pas droit à une rémunération, mais pourra se voir rembourser les frais de déplacement raisonnables engagés à cet effet.

L'Observateur pourra:

- recevoir les convocations aux réunions du conseil de gérance avec (5) jours de préavis;
- assister à toutes les réunions susdites du conseil de gérance (en personne, ou par liaison téléphonique ou vidéo);
- recevoir les documents du conseil communiqués aux gérants;

conformément aux dispositions des Statuts, mais sans compter au titre du quorum requis à une réunion du conseil de gérance et sans pouvoir de vote sur un point débattu par le conseil de gérance que ce soit à une réunion du conseil de gérance ou par le biais d'une résolution écrite des gérants.

Art. 17. Conflits d'intérêt. Si un ou plusieurs gérants de la Société a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce(s) gérants devra (devront) en aviser les autres gérants et il(s) ne pourra (pourront) ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un gérant unique, les transactions intervenues entre la Société et le gérant unique ayant un intérêt opposé à celui de la Société, doivent être consignées par écrit dans un procès-verbal qui sera communiqué aux Associés.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, Associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 18. Responsabilité des gérants - indemnisation. Le ou les gérant(s) (selon le cas) n'engage(nt) pas sa (leur) responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de ses (leurs) fonctions, il(s) prend (prennent) des engagements pour le compte de la Société.

Chapitre IV. Associés

Art. 19. Pouvoirs des Associés. Les Associés exercent leurs droits collectifs en assemblée générale des Associés, qui constitue un organe de la Société.

L'assemblée générale des Associés exerce les pouvoirs qui lui sont expressément dévolus par la Loi et les Statuts. Toute assemblée générale des Associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Si la Société compte plusieurs Associés, mais pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les résolutions des Associés peuvent être prises par écrit, à la place d'une assemblée générale des Associés. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs Associés.

Dès lors que les résolutions écrites ont été envoyées par le(s) gérant(s) aux Associés pour approbation, elles doivent être expédiées par coursier et les Associés devront exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit dans un délai de dix (10) Jours francs Ouvrables à partir de l'expédition du texte des résolutions proposées, sauf en cas d'urgence, auquel cas le délai de convocation peut être réduit à cinq (5) Jours francs Ouvrables, la nature et les circonstances de cette urgence devant être énoncées dans les résolutions écrites. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale des Associés s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Si la Société ne compte qu'un seul Associé, celui-ci exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des Associés.

Art. 20. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des Associés de la Société aura lieu dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social.

Art. 21. Lieux des assemblées générales. Les assemblées générales des Associés se tiendront dans la municipalité du siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, ou pourront se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le(s) gérant(s), le requièrent.

Art. 22. Convocation des assemblées générales. L'assemblée générale des Associés peut à tout moment être convoquée par le(s) gérant(s), ou le cas échéant par le(s) commissaire(s), ou par les Associés représentant au total plus de cinquante pour cent (50%) du capital social émis de la Société.

L'avis de convocation à toute assemblée générale des Associés doit contenir l'ordre du jour de la réunion, le lieu, la date et l'heure et de la réunion, et cet avis doit être envoyé à chaque Associé par coursier au moins dix (10) Jours francs Ouvrables avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas le délai de convocation peut être réduit à cinq (5) Jours francs Ouvrables, la nature et les circonstances de cette urgence devant être énoncées dans les résolutions écrites.

L'ordre du jour d'une assemblée générale des Associés doit également, le cas échéant, décrire les modifications proposées des Statuts, et, le cas échéant, indiquer le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les Associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des Associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion peut avoir lieu sans convocation préalable.

Art. 23. Présence - représentation. Tous les Associés ont le droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des Associés.

Un Associé peut agir à une assemblée générale des Associés en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, une autre personne comme mandataire qui ne doit pas nécessairement être Associé.

Art. 24. Procédure. Un bureau de l'assemblée générale sera constitué à l'occasion de chaque assemblée générale des Associés et sera composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, nommés par l'assemblée générale des Associés et n'ayant pas besoin d'être Associé ou gérant eux-mêmes.

Le bureau s'assure en particulier que l'assemblée est tenue conformément aux règles en vigueur, et en particulier conformément aux règles relatives à la convocation, au quorum et aux exigences en matière de majorité, à la comptabilisation des votes et à la représentation des Associés.

Une liste de présence sera tenue pour toute assemblée générale des Associés.

Art. 25. Vote.

25.1 Les résolutions de l'assemblée générales des Associés seront adoptées par les Associés représentant plus de cinquante et un pour cent (51%) du capital social de la Société, sauf pour l'assemblée convoquée aux fins de modifier ces Statuts ou de voter sur les résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité prévues pour la modification de ces Statuts.

25.2 Les Statuts ne peuvent être modifiés que par le consentement d'une majorité (en nombre) des Associés détenant trois-quarts au moins du capital social.

25.3 Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion (ou consultation par écrit), les Associés sont convoqués (ou consultés) une seconde fois par coursier, et les résolutions seront prises quel que soit le nombre de Parts Sociales représentées, par une simple majorité des voix exprimées.

Art. 26. Droits d'information. Chaque Associé a le droit d'examiner les livres, registres et comptes à conserver par la Société et d'autres Sociétés du Groupe. Chaque Associé sera autorisé à recevoir toutes informations, notamment les statistiques opérationnelles et autres informations sur les opérations et financières, dans la mesure où l'Associé demande raisonnablement à être tenu convenablement informé de l'activité et des affaires de la Société et des autres Sociétés du Groupe ainsi qu'afin de protéger de manière générale ses intérêts d'Associé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 27. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour d'avril et se termine le dernier jour de mars de l'année suivante.

Art. 28. Approbation des comptes annuels. Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le(s) gérant(s) dresse(nt) un inventaire de l'actif et du passif, le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux Associés pour approbation dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social y relatif.

Tout Associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) Associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des Associés.

Art. 29. Répartition des résultats et distribution.

29.1 Distribution des bénéfices

(i.) Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social facial.

(ii.) Les sommes apportées à une réserve de la Société par un Associé peuvent également être affectées à la réserve légale si cet Associé consent à cette affectation.

(iii.) En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

(iv.) L'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts (le «Montant Disponible pour la Distribution»).

(v.) En cas de distribution d'un Montant Disponible pour la Distribution, le Montant Disponible pour la Distribution doit être alloué d'abord aux Parts Sociales de Catégorie C comme suit:

- les Parts Sociales de Catégorie C2 autorisent leurs détenteurs, proportionnellement, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule dix pour cent (0,10%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C2 émises par la Société; et

- les Parts Sociales de Catégorie C1 autorisent leurs détenteurs, proportionnellement, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quinze pour cent (0,15%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C1 émises par la Société (ensemble le «Dividende Préférentiel de Catégorie C»).

(vi.) Deuxièmement, en cas d'une autre distribution d'un Montant Disponible pour la Distribution, ce montant doit être alloué comme suit:

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie C2 auront droit à un montant pouvant aller jusqu'au montant à concurrence du Droit à la Distribution de Catégorie C distribuable aux détenteurs des Parts Sociales moins la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C1 restantes, s'il y en a;

- dans le cas où il n'y aurait plus de Parts Sociales de Catégorie C2 dans la Société, les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie C1 auront droit au Droit à la Distribution de Catégorie C restant distribuable aux détenteurs de Parts Sociales, s'il y en a. Dans tous les cas, le montant distribuable des Parts Sociales de Catégorie C ne pourra jamais dépasser le Droit à la Distribution de Catégorie C additionné au Dividende Préférentiel de Catégorie C.

(vii.) Troisièmement, après que le Droit à la Distribution de Catégorie C ainsi que le Dividende Préférentiel de Catégorie C auront été payés aux Associés de Catégorie C, dans le cas d'une prochaine distribution d'un Montant Disponible pour la Distribution, cette distribution sera allouée aux détenteurs des parts sociales de catégorie B au prorata jusqu'à ce que les associés de catégorie B aient reçu (i) un montant correspondant au Prix de Souscription de Catégorie B, et (ii) un dividende préférentiel annuel cumulatif représentant sept pour cent (7%) par an du Prix de Souscription de Catégorie B qui devra être calculé quotidiennement selon une base annuelle de 365 jours, calculé à partir de (i) la date des apports initiaux faits à Wild River Corporation en échange pour l'émission des Parts Sociales de Catégorie B, pour un montant total de 94,9% de cet apport (c'est-à-dire comme si cet apport avait été fait à cette date), (ii) et tout apport futur à l'actif (calculé à compter de la date à laquelle cet apport est fait dans la Société) (ensemble le «Dividende Préférentiel»);

(viii.) Quatrièmement, après que le Droit à la Distribution de Catégorie C ainsi que le Dividende Préférentiel de Catégorie C auront été payés aux Associés de Catégorie C et le Dividende Préférentiel aura été payé aux Associés de Catégorie B, dans le cas d'une prochaine distribution d'un Montant Disponible pour la Distribution, ce montant doit être alloué comme suit:

- les Parts Sociales de Catégorie A7 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule dix pour cent (0,10%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A7 émises par la Société;

- les Parts Sociales de Catégorie A6 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quinze pour cent (0,15%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A6 émises par la Société;

- les Parts Sociales de Catégorie A5 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule vingt pour cent (0,20%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A5 émises par la Société;

- les Parts Sociales de Catégorie A4 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A4 émises par la Société;

- les Parts Sociales de Catégorie A3 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule trente pour cent (0,30%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A3 émises par la Société;

- les Parts Sociales de Catégorie A2 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A2 émises par la Société;

et

- les Parts Sociales de Catégorie A1 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quarante pour cent (0,40%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A1 émises par la Société.

(ix.) Cinquièmement, après que le Droit à la Distribution de Catégorie C ainsi que le Dividende Préférentiel de Catégorie C auront été payés aux Associés de Catégorie C et le Dividende Préférentiel aura été payé aux Associés de Catégorie B,

dans le cas d'une prochaine distribution d'un Montant Disponible pour la Distribution, ce montant doit être alloué comme suit:

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A7 auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, s'il y en a;
- dans l'hypothèse où il n'y aurait plus de Parts Sociales de Catégorie A7 dans la Société, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A6 auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, s'il y en a;
- dans l'hypothèse où il n'y aurait plus de Parts Sociales de Catégorie A6 dans la Société, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A5 auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, s'il y en a;
- dans l'hypothèse où il n'y aurait plus de Parts Sociales de Catégorie A5 dans la Société, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A4 auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, s'il y en a;
- dans l'hypothèse où il n'y aurait plus de Parts Sociales de Catégorie A4 dans la Société, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A3 auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, s'il y en a;
- dans l'hypothèse où il n'y aurait plus de Parts Sociales de Catégorie A3 dans la Société, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A2 auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, s'il y en a;
- dans l'hypothèse où il n'y aurait plus de Parts Sociales de Catégorie A2 dans la Société, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A1 auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, s'il y en a.

(x.) Toute Recette sera distribuée aux Associés, et les différences éventuelles par rapport aux montants qu'ils ont pu déjà recevoir seront compensées sans retard injustifié après la réception des Recettes au prorata par rapport aux détenteurs de parts sociales de la même catégorie en conformité avec leur détention respective de Parts Sociales au moment de la Sortie (dans la mesure où ces Parts Sociales participent à la Sortie), avec la clause restrictive que:

(a) tous paiements seront effectués nets de toutes taxes applicables et de charges assimilées; et

(b) les paiements à effectuer par la Société ou tout autre membre du Groupe notamment en conséquence d'une Sortie imposée par (i) la dette à l'égard de tiers ou en raison de demandes de tiers, (ii) les frais de transaction et (iii) le plan d'option d'achat de parts pour la direction (dans la mesure où ce régime prévoit ainsi un rang supérieur) prendront le pas sur les prétentions des Associés et seront par conséquent déduits des Recettes éventuelles.

(xi.) Sauf stipulation contraire d'un Pacte d'Associés en cas de Sortie (indépendamment de sa structure) ou sinon de liquidation ou d'autre distribution de Recettes, les recettes qui en proviennent seront attribués à la Société et une fois toutes les dettes, charges et frais (de liquidation) externes honorés, le solde éventuel sera imputé dans l'ordre suivant, dans chaque cas des paragraphes (a) à (d) aux Associés concernés au prorata de leur participation dans le capital laquelle, au sein de chacun des niveaux présentés ci-dessous, sera de rang égal:

(a) premièrement, en remboursant aux détenteurs de toute catégorie de Parts Sociales de Catégorie C, le Droit à la Distribution de Catégorie C ainsi que le Dividende Préférentiel de Catégorie C;

(b) deuxièmement, en remboursant aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B, les Dividendes Préférentiels;

(c) troisièmement, tous les recettes jusqu'à concurrence d'un milliard d'euros (EUR 1.000.000.000) aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A au prorata, tout montant en sus à distribuer au prorata entre les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A1, Parts Sociales de Catégorie A2, Parts Sociales de Catégorie A3, Parts Sociales de Catégorie A4, Parts Sociales de Catégorie A5, Parts Sociales de Catégorie A6, Parts Sociales de Catégorie A7, Parts Sociales de Catégorie B, Parts Sociales de Catégorie C1 et Parts Sociales de Catégorie C2 (si existante).

29.2 Dividendes intérimaires

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, dans les conditions suivantes, et sous réserve des dispositions de l'Article 29.1:

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera les états comptables intérimaires qui servent de base pour la distribution des dividendes intérimaires;

Ces états comptables intérimaires montrent que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués, étant entendu que le montant distribuable ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes qui doivent être mis en réserve en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 30. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations. Tout surplus sera distribué aux Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 29.1.

Chapitre VII. Dispositions générales

Art. 31. Dispositions générales. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi et à toute convention conclue entre les Associés de temps à autre pour toutes les matières pour lesquelles aucune stipulation spécifique n'apparaît dans ces Statuts.

137645

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui sont pris en charge par la Société en raison des présentes sont estimés à sept mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par nom, prénom et résidence, ledit mandataire des parties comparantes a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: M. GROSBUSCH, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 août 2015. Relation: EAC/2015/18369. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015148129/1551.

(150162440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

CCZ Investment Partners (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 113.390.

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth of August, before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appears,

Fortress Value Recovery Fund I LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at 615 South DuPont Highway, City of Dover, Delaware, 19901, United States of America, and with principal place of business at 1345 Avenue of the Americas, 46th Fl, New York, NY 10105, U.S.A., (the Sole Shareholder),

here represented by Mr Ian Macleod, born in Glasgow (UK), on 8 August 1955, whose business address is 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given under private seal on August 17, 2015.

The power of attorney from the Sole Shareholder, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the 500 (five hundred) shares, with a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, representing the entire share capital of CCZ INVESTMENT PARTNERS (LUX) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 113.390 (the Company). The Company was incorporated on 18 November 2005 pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, former notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 705 of 6 April 2006.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with Article 200-2 of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

1. Waiver of the convening notice
2. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
3. Appointment of Mr Tomas Lichy as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the company (the Liquidator);
4. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the of the liquidation procedure of the Company;

IV. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to wind-up the Company and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr LICHY Tomas, born on 25 November 1972 in Ostrava, with professional address at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, as Liquidator.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the Companies Act.

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Companies Act, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders. The Liquidator may delegate his power for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company, the discharge of its liabilities and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion and decision, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Companies Act.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and that at the request of the appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing party, the appearing party signs together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt août, devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

A COMPARU:

Fortress Value Recovery Fund I LLC, une société constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 615 South DuPont Highway, City of Dover, Delaware, 19901, United States of America, et ayant son principal lieu d'activité au 1345 Avenue of the Americas, 46th Fl, New York, NY 10105, U.S.A., (l'Associé Unique),

ici représentée par Mr Ian Macleod, né à Glasgow (UK), le 8 août 1955, demeurant professionnellement au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée le 17 août 2015.

Cette procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique demande au notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique détient l'intégralité des 500 (cinq cents) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune et représentant l'intégralité du capital social de CCZ INVESTMENT PARTNERS (LUX) S.à r.l., , une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg B 113.390 (la Société).

II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

III. L'Associé Unique désire prendre des résolutions sur les points suivants:

(1) Renonciation à la lettre de convocation (2) Dissolution de la Société et mise en liquidation volontaire de la Société;
(3) Nomination de Mr Tomas LICHY comme liquidateur en relation avec la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur).

(4) Détermination des pouvoirs à conférer au Liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société

IV. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer comme Liquidateur, Mr Tomas LICHY, né le 25 novembre 1972 in Ostrava, République Tchèque, demeurant professionnellement à L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la Loi de 1915.

L'Associé Unique décide que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et procéder à toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi de 1915, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales mais restera le seul responsable des opérations et tâches qu'il aurait ainsi déléguées.

L'Associé Unique décide en outre d'autoriser le Liquidateur, au nom de la Société en liquidation, à exécuter et accomplir les obligations issues de tout contrat ou document nécessaire à la liquidation de la Société, à l'acquittement de ses dettes et la cession de ses actifs.

L'Associé Unique décide par ailleurs d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion et décision, à verser des acomptes en numéraire ou en nature sur le boni de liquidation à l'Associé Unique, conformément à l'article 148 de la Loi de 1915.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont estimés approximativement à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare à la requête du mandataire de l'Associé Unique que le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la même date qu'en tête du présent acte, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, le mandataire de l'Associé Unique a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: I. Macleod et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 28 août 2015. Relation: 2LAC/2015/19446. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Référence de publication: 2015148198/122.

(150162513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

CEREP Ivry Seine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 102.534.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société CEREP Ivry Seine S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Gérard Lecuit en date du 27 mars 2015, a été clôturée par résolutions prises en date du 1^{er} septembre 2015.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Référence de publication: 2015148211/15.

(150162929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Ivy Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 13-15, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 132.565.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 15 juillet 2015

Suite à un erreur matérielle dans le prénom de l'administrateur, cet extrait remplace le dépôt enregistré et déposé le 28/08/2015 sous la référence L150159847.

Nomination de Monsieur Abdulfatah A. ENAAMI, né le 10/12/1963 à Tripoli (Lybie) et demeurant au Complexe Administratif Dat-Elamad, Tour n°2, Libye, au poste d'administrateur, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2020.

Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Pour: IVY INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015148422/17.

(150162493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

CEREP III Germany B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.155.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société CEREP III Germany B S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Gérard Lecuit en date du 27 mars 2015, a été clôturée par résolutions prises en date du 1^{er} septembre 2015.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Référence de publication: 2015148212/15.

(150162928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

CEREP Montrouge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 89.636.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société CEREP Montrouge S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Gérard Lecuit en date du 27 mars 2015, a été clôturée par résolutions prises en date du 1^{er} septembre 2015.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Référence de publication: 2015148213/15.

(150162930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

RedOak Project A S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 187.962.

—
In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of August

Before us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of “RedOak Project A S.A.” a société anonyme duly formed and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with the registered office in L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B187 962, incorporated on June 18th, 2014, before Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), deed published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2201 of August 19th, 2014 (hereafter the Company”).

The General Meeting was presided by Mr Lionel BONIFAZZI, attorney at law, with address at 03, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The chairman appointed as secretary Mrs Valéria ERCOLINI, attorney at law, with professional address at 03, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The General Meeting elected as scrutineer Mr Pierrot KANA, attorney at law, with professional address at 03, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The chairman requested the notary to act that:

I. The shareholders present or represented, the proxyholders of the shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders present, by the proxyholders of the shareholders represented and by the members of the bureau and the undersigned Notary. That attendance list and the proxies of the shareholders represented shall remain attached to the present deed in order to be registered with it.

II. It appears from the attendance list established and certified by the members of the bureau that all the shares issued are present or represented at this meeting which is consequently duly constituted and may deliberate and decide upon the items on its agenda, hereinafter reproduced.

III. The agenda of the General Meeting was the following:

Agenda

1. Change of the financial year of the Company which shall begin on April 1st of each year and terminate on March 31st of the following year, with the exception of the actual financial year which began on January 1st, 2015 and shall terminate on March 31st, 2015;

2. Change of the date of the annual general meeting of shareholders of the Company from the last Friday of May at 11.00 a.m. to the last Friday of June at 11.00 a.m.;

3. Amendment of article 20 paragraph 1 and article 22 of the by-laws of the Company so as to reflect the decisions taken;

4. Miscellaneous.

After discussion and deliberation of the foregoing, the General Meeting passed the following resolutions by unanimous decisions:

First resolution

The shareholders' meeting resolved to change the financial year of the Company which shall begin on April 1st of each year and terminate on March 31st of the following year, with the exception of the actual financial year which began on January 1st, 2015 and shall terminate on March 31st, 2015.

Second resolution

The shareholders' meeting resolved to change the date of the annual general meeting of shareholders from the last Friday of May at 11.00 a.m. to the last Friday of June at 11.00 a.m.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, article 20 paragraph 1 and article 22 of the by-laws of the Company have been amended and will now be read as follows:

“ **Art. 20. Annual general meeting.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the on the last Friday of June at 11.00 a.m.

Art. 22. Financial year. The Company's financial year starts on the first of April and ends on the thirty first of March of each year.”

Since no other items are on the agenda, the meeting is closed.

Whereof, the present deed was drawn.

The undersigned notary who understands and speaks English notes that upon request of the appearing persons the present deed is made in English followed by a French translation and in case of divergence between the English and the French, the English will prevail.

Done in Luxembourg at the date indicated at the beginning of the deed.

The deed having been read to the comparing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the appearing persons have signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille quinze le vingt-six août

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «RedOak Project A S.A.», une société anonyme dûment constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social situé à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187 962, constituée le 18 juin 2014 par devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, acte publié au Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2201 du 19 août 2014, (ci-après «la Société»).

L'Assemblée Générale est ouverte sous la présidence de Maître Lionel BONIFAZZI, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Valéria ERCOLINI, juriste, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Maître Pierrot KANA, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

Le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II.- L'intégralité du capital social de la Société étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- La présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1 Modification de l'exercice social de la Société de façon à ce qu'il commence le 1^{er} avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante, à l'exception de l'exercice social en cours qui a commencé le 1^{er} janvier 2015 et se terminera le 31 mars 2015;

2 Modification la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société du dernier vendredi du mois de mai à 11.00 heures au dernier vendredi de mois de juin à 11.00 heures;

3 Modification de l'article 20 alinéa 1 et de l'article 22 des statuts de la Société afin de refléter les décisions prises;

4 Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale des actionnaires, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'exercice social de la Société de façon à ce qu'il commence le 1^{er} avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante, à l'exception de l'exercice social en cours qui a commencé le 1^{er} janvier 2015 et se terminera le 31 mars 2015.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du dernier vendredi du mois de mai à 11.00 heures au dernier vendredi du mois de juin à 11.00 heures.

Troisième résolution

Suite aux résolutions prises, l'article 20 alinéa 1 et l'article 22 des statuts de la Société ont été modifiés et auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 20. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 11.00 heures.

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier avril et s'achève le trente et un mars de chaque année.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte,

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en version anglaise suivie d'une traduction en français et en cas de divergence entre l'anglais et le français, la version anglaise prévaudra.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états civil et résidences, les comparants ont signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 août 2015. Relation: EAC/2015/20046. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 31 août 2015.

Référence de publication: 2015148612/128.

(150162327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Choco Club S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 152.856.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Référence de publication: 2015148219/10.

(150162579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

CIEP Romania Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 198.003.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Référence de publication: 2015148220/10.

(150162222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Ciep Romania S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 195.394.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Référence de publication: 2015148222/10.

(150162183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Citation Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 17.438.

—
Le Bilan au 30 juin 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Référence de publication: 2015148223/10.

(150162903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Signature.

Divisadero Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 174.053.

—
EXTRAIT

Timothy Caflisch, né le 5 avril 1986 à Washington (États-Unis d'Amérique), a démissionné de son poste de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 31 août 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Mélanie Leist

Référence de publication: 2015148252/14.

(150162441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

CEPF II Regatta Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 197.417.

—
In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth of July.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

There appeared:

- “Catalyst EPF II Lux 2 S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 191.808,

here represented by Mrs Caroline SCULTEUR, maître en droit, with professional address in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 30 July 2015;

- “Portfolio Advisors Real Estate Fund V, L.P.” (on behalf of its Secondaries Sector), a Delaware Limited Partnership, having its registered office at c/o Portfolio Advisors, LLC, 615 South DuPont Highway, County of Kent, City of Dover, Delaware 19901,

here represented by Mrs Caroline SCULTEUR, prenamed, by virtue of a proxy given in Delaware on 30 July 2015; and

- “Unipension RE K/S”, a Danish Limited Partnership incorporated under the laws of Denmark, having its registered office at Smakkedalen 8, DK-2820 Gentofte, Denmark, registered with the Central Business Register of Denmark under number 35409793,

here represented by Mrs Caroline SCULTEUR, prenamed, by virtue of a proxy given in Denmark on 30 July 2015.

The said proxies, signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of “CEPF II Regatta Holdings S.à r.l.” (hereinafter the “Company”), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 197.417, incorporated pursuant to a notarial deed dated 3 June 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the “Mémorial C”).

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to increase the Company's share capital by an amount of one thousand five hundred British Pounds (GBP 1,500.00), so as to raise it from its present amount of twenty-seven thousand three hundred British Pounds (GBP 27,300.00) up to twenty-eight thousand eight hundred British Pounds (GBP 28,800.00), by the issue of one thousand five hundred (1,500) redeemable shares, subdivided into (i) one hundred and fifty (150) Class A Shares, (ii) one hundred and fifty (150) Class B Shares, (iii) one hundred and fifty (150) Class C Shares, (iv) one hundred and fifty (150) Class D Shares, (v) one hundred and fifty (150) Class E Shares, (vi) one hundred and fifty (150) Class F Shares, (vii) one hundred and fifty (150) Class G Shares, (viii) one hundred and fifty (150) Class H Shares, (ix) one hundred and fifty (150) Class I Shares and (x) one hundred and fifty (150) Class J Shares (collectively referred as the “New Shares”), each having a par value of one British Pound (GBP 1.00). Each such New Shares having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation.

The total contribution for the New Shares is paid up by a contribution in cash amounting to two hundred twelve thousand and twenty British Pounds (GBP 212,020.00), allocated (i) to the share capital of the Company for an amount of one thousand five hundred British Pounds (GBP 1,500.00) and (ii) to the Company's share premium account for a global amount of two hundred ten thousand five hundred and twenty British Pounds (GBP 210,520.00).

Subscription

The New Shares are subscribed as follows:

1. "Catalyst EPF II Lux 2 S.à r.l.", prenamed, decides to subscribe to seven hundred fifty (750) new redeemable shares, divided into, (i) seventy-five (75) Class A Shares, (ii) seventy-five (75) Class B Shares, (iii) seventy-five (75) Class C Shares, (iv) seventy-five (75) Class D Shares, (v) seventy-five (75) Class E Shares, (vi) seventy-five (75) Class F Shares, (vii) seventy-five (75) Class G Shares, (viii) seventy-five (75) Class H Shares, (ix) seventy-five (75) Class I Shares and (x) seventy-five (75) Class J Shares.

Those new shares are paid up by a contribution in cash amounting to one hundred six thousand and ten British Pounds (GBP 106,010.00) which is allocated (i) to the Company's share capital for a global amount of seven hundred and fifty British Pounds (GBP 750.00) and (ii) to the Company's share premium account for a global amount of one hundred five thousand two hundred and sixty British Pounds (GBP 105,260.00);

2. "Portfolio Advisors Real Estate Fund V, L.P.", prenamed, decides to subscribe to four hundred and twenty (420) new redeemable shares, divided into (i) forty-two (42) Class A Shares, (ii) forty-two (42) Class B Shares, (iii) forty-two (42) Class C Shares, (iv) forty-two (42) Class D Shares, (v) forty-two (42) Class E Shares, (vi) forty-two (42) Class F Shares, (vii) forty-two (42) Class G Shares, (viii) forty-two (42) Class H Shares, (ix) forty-two (42) Class I Shares and (x) forty-two (42) Class J Shares.

Those new shares are paid up by a contribution in cash amounting to fifty-nine thousand three hundred and seventy British Pounds (GBP 59,370.00) which is allocated (i) to the Company's share capital for a global amount of four hundred and twenty British Pounds (GBP 420.00) and (ii) to the Company's share premium account for a global amount of fifty-eight thousand nine hundred and fifty British Pounds (GBP 58,950.00); and

3. "Unipension RE K/S", prenamed, decides to subscribe to three hundred and thirty (330) new redeemable shares, divided into (i) thirty-three (33) Class A Shares, (ii) thirty-three (33) Class B Shares, (iii) thirty-three (33) Class C Shares, (iv) thirty-three (33) Class D Shares, (v) thirty-three (33) Class E Shares, (vi) thirty-three (33) Class F Shares, (vii) thirty-three (33) Class G Shares, (viii) thirty-three (33) Class H Shares, (ix) thirty-three (33) Class I Shares and (x) thirty-three (33) Class J Shares.

Those new shares are paid up by a contribution in cash amounting to forty-six thousand six hundred and forty British Pounds (GBP 46,640.00) which is allocated (i) to the Company's share capital for a global amount of three hundred and thirty British Pounds (GBP 330.00) and (ii) to the Company's share premium account for a global amount of forty-six thousand three hundred and ten British Pounds (GBP 46,310.00).

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The shareholders decide to amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company which shall now be read as follows:

“ 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at twenty-eight thousand eight hundred British Pounds (GBP 28,800.00) represented by twenty-eight thousand eight hundred (28,800) shares of one British Pound (GBP 1.00) each (the "Shares"), divided into (A) twenty-six thousand and eight hundred (26,800) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and (B) two thousand (2,000) redeemable shares, subdivided into (i) two hundred (200) class A redeemable shares (the "Class A Shares"), (ii) two hundred (200) class B redeemable shares (the "Class B Shares"), (iii) two hundred (200) class C redeemable shares (the "Class C Shares"), (iv) two hundred (200) class D redeemable shares (the "Class D Shares"), (v) two hundred (200) class E redeemable shares (the "Class E Shares"), (vi) two hundred (200) class F redeemable shares (the "Class F Shares"), (vii) two hundred (200) class G redeemable shares (the "Class G Shares"), (viii) two hundred (200) class H redeemable shares (the "Class H Shares"), (ix) two hundred (200) class I redeemable shares (the "Class I Shares") and (x) two hundred (200) class J redeemable shares (the "Class J Shares" and together with the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares and the Class I Shares, the "Redeemable Shares"), having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, each holder of an Ordinary Share is hereinafter individually referred to as an "Ordinary Shareholder" and each holder of a Redeemable Share is hereinafter individually referred to as a "Redeemable Shareholder". The Ordinary Shareholder together with the Redeemable Shareholder are hereinafter referred to as the "Shareholder" or the "Shareholders", if the case may be."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le trente juillet.

Par-devant nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

«Catalyst EPF II Lux 2 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B191.808,

ici représentée par Madame Caroline SCULTEUR, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Howald, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 30 juillet 2015;

«Portfolio Advisors Real Estate Fund V, L.P.» (agissant au nom du «Secondaries Sector»), un limited partnership régit par l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o Portfolio Advisors, LLC, 9 Old Kings Highway South, Darien, CT 06820,

ici représentée par Madame Caroline SCULTEUR, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée au Delaware en date du 30 juillet 2015;

«Unipension RE K/S», un limited partnership danois constitué d'après les lois du Danemark, ayant son siège social au Smakkedalen 8, DK- 2820 Gentofte, Danemark, enregistré auprès du Registre Central des Affaires du Danemark sous le numéro 35409793,

ici représentée par Madame Caroline SCULTEUR, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée au Danemark en date du 30 juillet 2015;

Les procurations signées ne varientur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte, pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de «CEPF II Regatta Holdings S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 197.417, constituée suivant un acte notarié en date du 3 juin 2015 et dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»).

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société par un montant de mille cinq cents Livres Sterling (GBP 1.500,00), de façon à l'accroître de son montant actuel de vingt-sept mille trois cents Livres Sterling (GBP 27.300,00) à vingt-huit mille huit cents Livres Sterling (GBP 28.800,00), par l'émission de mille cinq cent (1.500) parts sociales remboursables, subdivisées en (i) cent-cinquante (150) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) cent-cinquante (150) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) cent-cinquante (150) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) cent-cinquante (150) Parts Sociales de Catégorie D, (v) cent-cinquante (150) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) cent-cinquante (150) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) cent-cinquante (150) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) cent-cinquante (150) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) cent-cinquante (150) Parts Sociales de Catégorie I et (x) cent-cinquante (150) Parts Sociales de Catégorie J (collectivement désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales»), chacune ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,00). Chacune de ces Nouvelles Parts Sociales ayant les mêmes droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société.

L'apport total relatif à ces Nouvelles Parts Sociales est payé par un apport en numéraire d'un montant de deux cent douze mille vingt Livres Sterling (GBP 212.020,00), alloué (i) au capital social de la Société pour un montant de mille cinq cents Livres Sterling (GBP 1.500,00) et (ii) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de deux cent dix mille cinq cent vingt Livres Sterling (GBP 210.520,00).

Souscription

Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites comme suit:

1. «Catalyst EPF II Lux 2 S.à r.l.», précité, décide de souscrire à sept cent cinquante (750) nouvelles parts sociales, divisées en (i) soixante-quinze (75) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) soixante-quinze (75) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) soixante-quinze (75) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) soixante-quinze (75) Parts Sociales de Catégorie D, (v)

soixante-quinze (75) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) soixante-quinze (75) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) soixante-quinze (75) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) soixante-quinze (75) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) soixante-quinze (75) Parts Sociales de Catégorie I et (x) soixante-quinze (75) Parts Sociales de Catégorie J

Ces nouvelles parts sociales sont payées par un apport en numéraire d'un montant de cent six mille et dix Livres Sterling (GBP 106.010,00), alloué (i) au capital social de la Société pour un montant de sept cent cinquante Livres Sterling (GBP 750,00) et (ii) au compte de prime d'émission lié aux Parts Sociales Ordinaires et aux Parts Sociales Remboursables, le cas échéant, pour un montant total de cent-cinq mille deux cent soixante Livres Sterling (GBP 105.260,00).

2. «Portfolio Advisors Real Estate Fund V, L.P.», précité, décide de souscrire à quatre-cent vingt (420) nouvelles parts sociales, divisées en (i) quarante-deux (42) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) quarante-deux (42) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) quarante-deux (42) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) quarante-deux (42) Parts Sociales de Catégorie D, (v) quarante-deux (42) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) quarante-deux (42) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) quarante-deux (42) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) quarante-deux (42) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) quarante-deux (42) Parts Sociales de Catégorie I et (x) quarante-deux (42) Parts Sociales de Catégorie J.

Ces nouvelles parts sociales sont payées par un apport en numéraire d'un montant de cinquante-neuf mille trois cent soixante-dix Livres Sterling (GBP 59.370,00), alloué (i) au capital social de la Société pour un montant de quatre cent vingt Livres Sterling (GBP 420,00) et (ii) au compte de prime d'émission lié aux Parts Sociales Ordinaires et aux Parts Sociales Remboursables, le cas échéant, pour un montant total de cinquante-huit mille neuf cent cinquante Livres Sterling (GBP 58.950,00); et

3. «Unipension RE K/S», précité, décide de souscrire à trois cent trente (330) nouvelles parts sociales, divisées en (i) trente-trois (33) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) trente-trois (33) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) trente-trois (33) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) trente-trois (33) Parts Sociales de Catégorie D, (v) trente-trois (33) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) trente-trois (33) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) trente-trois (33) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) trente-trois (33) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) trente-trois (33) Parts Sociales de Catégorie I et (x) trente-trois (33) Parts Sociales de Catégorie J

Ces nouvelles parts sociales sont payées par un apport en numéraire d'un montant de quarante-six mille six cent quarante Livres Sterling (GBP 46.640,00), alloué (i) au capital social de la Société pour un montant de trois cent trente Livres Sterling (GBP 330,00) et (ii) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant total de quarante-six mille trois cent dix Livres Sterling (GBP 46.310,00).

La preuve du montant total de l'apport a été apportée au notaire instrumentant.

Seconde résolution

Les associés décident de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui devra dès lors être lus comme suit:

« 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est de vingt-huit mille huit cents Livres Sterling (GBP 28.800,00), représenté par vingt-huit mille huit cents (28.800) parts sociales, d'une valeur d'une Livre Sterling (GBP 1.00) chacune (les «Parts Sociales»), divisées en (A) vingt-six mille huit cents (26.800) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et (B) deux mille (2.000) parts sociales remboursables, subdivisées en (i) deux cents (200) parts sociales remboursables de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), (ii) deux cents (200) parts sociales remboursables de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), (iii) deux cents (200) parts sociales remboursables de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), (iv) deux cents (200) parts sociales remboursables de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), (v) deux cents (200) parts sociales remboursables de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), (vi) deux cents (200) parts sociales remboursables de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), (vii) deux cents (200) parts sociales remboursables de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), (viii) deux cents (200) parts sociales remboursables de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), (ix) deux cents (200) parts sociales remboursables de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I») et (x) deux cents (200) parts sociales remboursables de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J») et ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H et les Parts Sociales de Catégorie I, les «Parts Sociales Remboursables»), ayant les droits et obligations tels que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, chaque titulaire de Part Sociale Ordinaire est ici individuellement considéré comme un «Associé Ordinaire» et chaque titulaire de Part Sociale Remboursable est ici individuellement considéré comme un «Associé PSR». L'Associé Ordinaire ensemble avec l'Associé PSR sont ici considérés comme l'«Associé» ou les «Associés», selon les cas.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. SCULTEUR, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 août 2015. Relation: EAC/2015/18252. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015148202/220.

(150162090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Clauvalisa s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Shopping Center La Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 180.242.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2015148225/10.

(150162252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Clover Hill S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2015148226/11.

(150162895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

CMIYC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 191.676.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Référence de publication: 2015148227/10.

(150162423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

CORPUS SIREO International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 111.358.

Auszug aus den Beschlüssen der alleinigen Gesellschafterin der Gesellschaft vom 2. September 2015 geht hervor, dass

1. Herr Hans Werner Stuckart, geboren am 10. Mai 1972 in Wiesbaden, Deutschland, mit beruflicher Anschrift in 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, mit Wirkung zum 2. September 2015 auf unbestimmte Zeit als Geschäftsführer der Gesellschaft bestellt wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 3. September 2015.

Für die Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2015148237/15.

(150162436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

CIPARI, Compagnie Internationale de Participation et d'Investissement, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 7.518.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 juillet 2015

- NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR

A l'unanimité, l'Assemblée Générale nomme Monsieur Xavier PIRLOT, né le 02-07-1959 à Ixelles et domicilié rue du Moulin à Eau, 17 à 1342 Ottignies, en qualité d'Administrateur à partir du 17 septembre 2015, pour un mandat qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

Référence de publication: 2015148235/12.

(150162549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Cofilux Conseil Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'eau.

R.C.S. Luxembourg B 189.236.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 3 septembre 2015 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans et pris acte de la démission de Madame Marie-Anne Back de son mandat d'administrateur.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Madame Nicole Thommes
- Monsieur Marc Koeune
- Monsieur Jean-Yves Nicolas

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2021.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015148229/18.

(150162616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Coiflux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.514.

—
Les comptes annuels au 31-12-2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la gérance

Signatures

Référence de publication: 2015148232/11.

(150162804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Colorfront S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 171.213.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 27 août 2015

- La démission de Madame Rosalba BARRETTA de son mandat d'Administrateur est acceptée, avec effet au 13 août 2015.

- Monsieur Vito MARINELLI, employé privé, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, est coopté en tant qu'Administrateur, avec effet au 13 août 2015, en remplacement de Madame Rosalba BARRETTA, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2018.

Fait à Luxembourg, le 27 août 2015.

Certifié sincère et conforme

COLORFRONT S.A.

F. LANNERS / L. BARCAGLIONI

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015148233/18.

(150162083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

COFIBOL, Compagnie Financière et Boursière Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Epernay.

R.C.S. Luxembourg B 20.803.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Compagnie Financière et Boursière Luxembourgeoise SA en abrégé COFIBOL du 27 mai 2015

L'Assemblée Générale a nommé pour une durée d'un an aux postes d'administrateurs:

Monsieur Michel Parizel

Monsieur Gérard Ducros

Monsieur Vincent Priou

Monsieur Christian Burrus

Chemin des Moulins 31

CH-1936 VERBIER

Le Conseil d'Administration a nommé à l'unanimité pour une durée de 1 an au poste de Réviseurs:

Deloitte Audit Sàrl

L'Assemblée Générale

Référence de publication: 2015148234/19.

(150162022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

C.M.L., Compagnie Maritime Luxembourgeoise S.A., en abrégé C.M.L., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 25.179.

L'an deux mille quatorze, le dix-huit août.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «COMPAGNIE MARITIME LUXEMBOURGEOISE S.A.», en abrégé C.M.L., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, Avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 25.179, constituée aux termes d'un acte de scission reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 novembre 1986, publié au Mémorial c numéro 50 du 28 février 1987,

dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 décembre 2013, publié au Mémorial C numéro 1115 du 2 mai 2014.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, avec la même adresse professionnelle.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Gianpiero SADDI, prénommé.

Monsieur le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;

2. Nomination de FIDESCO S.A. en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le «Liquidateur»);

3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;

4. Divers.

Après délibération, l'Assemblée a approuvé les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide avec effet immédiat de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer FIDESCO S.A. avec le siège social est établi au 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68578, en tant que liquidateur de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi).

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux associés, conformément à l'article 148 de la Loi.

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille trois cents euros (EUR 1.300,-) sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi, L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 26 août 2015. 2LAC/2015/19304. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Référence de publication: 2015148236/67.

(150162167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Cozze e Vongole S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 160.453.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-1449 Luxembourg, le 03 septembre 2015.

Madame Valentini Anna

Gérance administrative

Référence de publication: 2015148238/12.

(150162842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Image-In-Nation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8826 Perlé, 1, rue de Holtz.

R.C.S. Luxembourg B 180.526.

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Image-In-Nation S.A.», ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la liberté, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.526, constituée par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, suivant acte reçu le 30 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 28401 du 13 novembre 2013, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution (ci-après «la Société»).

L'assemblée est présidée par Madame Joëlle WURTH, Comptable, demeurant professionnellement à L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

Le président désigne comme secrétaire Madame Martine DEBACKER, comptable, demeurant professionnellement à L-8826 Perlé, 1, rue de Holtz.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Joëlle WURTH, Comptable, demeurant professionnellement à L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social, qui est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) et divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société de son adresse actuelle de L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté à l'adresse suivante: L-8826 Perlé, 1, rue de Holtz.

2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède;

3. Révocation de la société VERICOM S.A. en tant que commissaire aux comptes et nomination en remplacement de la société CF Expert-Comptable S.à r.l.;

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, après délibération, cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté à l'adresse suivante: L-8826 Perlé, 1, rue de Holtz.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. (Alinéa 1^{er}). «Le siège social de la société est établi dans la commune de Rambrouch.»

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires révoque avec effet immédiat la société VERICOM S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L- 2341 Luxembourg, 1, Rue du Plébiscite, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 51.203, en tant que commissaire aux comptes et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date des présentes.

En remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, l'assemblée générale des actionnaires décide de nommer en tant que nouveau commissaire aux comptes:

- La société CF Expert-Comptable S.à r.l., ayant son siège social à L-8826 Perlé, 1, rue de Holtz, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 196.496.

La durée du mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2021, à moins qu'une assemblée générale des actionnaires n'en décide autrement.

Frais

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille cent euros (EUR 1.100.-).

Dont acte, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. WURTH, M. DEBACKER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 31 août 2015. Relation: DAC/2015/14284. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 02 septembre 2015.

Référence de publication: 2015148393/71.

(150162125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Cristim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6790 Grevenmacher, 7, rue des Tanneurs.

R.C.S. Luxembourg B 39.655.

Der Jahresabschluss angehalten am 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg.

CRISTIM S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015148239/13.

(150162738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

CSC Computer Sciences International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 149.714.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 10 août 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015148241/13.

(150162295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Cytology Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 173.949.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015148242/9.

(150162356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Dolphin Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 197.144.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé unique de Dolphin Properties S.à r.l. prises le 10 Août 2015

L'unique Associé de Dolphin Properties S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Rachel Hafedh, née le 22 Mars 1976 à Hayange (France), avec adresse professionnelle au 4-6 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 31 Juillet 2015

- de nommer Robert McCorduck, née le 09 Janvier 1972 à Galway (Irlande) avec adresse professionnelle au 4-6 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 31 Juillet 2015

Le Conseil de gérance se compose comme suit:

Property and Finance Corporation S.à r.l.

Robert McCorduck

Katarzyna Ciesielska

Luxembourg, le 28 Août 2015.

Référence de publication: 2015148254/19.

(150162062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

C2B Groupe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3980 Wickrange, 14, rue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 186.191.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour C2B GROUPE S.A.

Référence de publication: 2015148243/10.

(150162521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Den Heischer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9158 Heiderscheid, 4, Am Clemensbongert.

R.C.S. Luxembourg B 132.983.

—
Extrait de la résolution prise par l'associé unique en date du 23 avril 2015

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2015.

*Pour Den Heischer S.à r.l.**Le gérant unique*

Référence de publication: 2015148244/13.

(150162427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Digital Services Holding XXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 188.602.

—
Die koordinierte Satzung vom 18. August 2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 03/09/2015.

Me Cosita Delvaux

Notar

Référence de publication: 2015148245/13.

(150162308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Digital Services XXXV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 194.409.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé et effectif en date du 3 septembre 2015, que l'associé de la Société, Rocket Internet SE, a transféré la totalité des 15.000 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- Asia Internet Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B177038.

En conséquence les 15.000 parts de la Société sont désormais détenues par le nouvel associé unique Asia Internet Holding S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Digital Services XXXV S.à r.l.

Référence de publication: 2015148250/18.

(150162896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Descorbis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 69.766.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015148264/10.

(150162160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

DLD S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 191.669.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Référence de publication: 2015148269/10.

(150162393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

EF Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 153.491.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique

Suite aux résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 19 août 2015, il a été décidé:

- d'accepter, et le cas échéant, d'approuver la démission de Mme Emmanuelle Barczak en tant qu'administratrice de la Société avec effet immédiat,

- d'accepter, et le cas échéant, d'approuver la démission de Mlle Emmanuelle Barczak en tant qu'administratrice déléguée avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015148290/15.

(150162143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Eleni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 28.147.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015148291/10.

(150162413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Eyquem Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.480.

Extrait des résolutions prises par le gérant en date du 24 août 2015

Il est décidé de transférer le siège social du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Référence de publication: 2015148288/12.

(150162047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Erised S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 158.052.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Référence de publication: 2015148284/10.

(150162197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

E.J.F. Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 97.541.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

Référence de publication: 2015148279/10.

(150162318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Diversified Financials Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 107.999.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Référence de publication: 2015148251/10.

(150162806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.
